

BON À SAVOIR

N° 002/AVRIL 2018-MAGAZINE D'INFORMATIONS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DU CRESPOD



Les Télécoms en RD Congo

Un marché porteur ?



L'ouvrage du Pr Sekimonyo donne plus des réponses aux statisticiens **P.24**

Les vingt deux ans d'existence de l'Institut technique Magango célébrés avec fastes à Mont-Ngafula **P.14**

L'oubli total des services offerts par la Poste est un cas patent en RD Congo **P.7**



SOMMAIRE

P.4 Les enseignes congolaises en ordre de bataille

La grande distribution, un des secteurs de l'économie, est en proie à la concurrence déloyale et à la bataille pour le positionnement que favorisent les grands patrons étrangers; propriétaires des grandes surfaces disséminées à travers la ville de Kinshasa. Ces derniers placent désormais les patrons des enseignes congolaises au second rang dans la distribution des produits de consommation courante.

P.23 L'ouvrage du Pr Sekimonyo donne plus des réponses aux statisticiens

Avec son récent ouvrage « Analyse statistique en Sciences sociales », Pr Sekimonyo wa Magongo Côme est convaincu que le lecteur qui maîtrisera l'ensemble du contenu de ce livre sera capable de faire les travaux d'analyse « statistique » requise dans la plupart des instances, notamment les ministères gouvernementaux, les entreprises publiques et privées...

P.7 L'ignorance totale des services offerts par la Poste est un cas patent en RD Congo

Aussi inacceptable que cela pouvait l'être, la Poste en RD Congo, risque d'être superbement oubliée du grand public. Les raisons liées à cet état des choses sont multiples. L'intérêt du Congolais moyen pour les réseaux sociaux et la léthargie dans laquelle se trouve plongée la SCPT en sont les raisons principales de l'état actuel de la Poste et ses différents services.

P.12 Ces officines responsables de plusieurs décès en RD Congo

Loin d'être une référence en matière de respect strict de la santé de la population, les officines, autrement appelées « pharmacies », pour la plupart, ne sont pas viables au regard de la loi en vigueur en RD Congo. Seules 1.166 officines (dont 745 à Kinshasa) seraient appelées à ouvrir tranquillement en RD Congo.



P.14



P.24



BON À SAVOIR

MAGAZINE D'INFORMATIONS À
CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DU
CRESPOD

Directeur Général

Pr Barthélemy Kalambayi Banza
**Directeur de la Publication et
de la Rédaction**

Bally Kabala

Secrétaire de rédactions

Edouard Bajika Mutombo

Grand Reporter

E. Bamu

Marketing & Publicité

Christèle Mbombo

Julia Abulukwa

Grâce Odia Bilenge

Design et mise en page

Cedrick Besola

Dépôt Légal

N° ST 3.01609-57295

2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO

Réf. Rond-Point SAFRICAS

Kinshasa/NGALIEMA

EDITORIAL

L'application du Plan stratégique d'élimination du choléra a-t-il vraiment échoué en RD Congo?



Pr Barthélemy Kalambayi Banza

D EPUIS le début des années 1990, le bien-être du Congolais est perturbé par des crises récurrentes qui annihilent les bénéfices des réalisations du gouvernement et de ses partenaires. C'est notamment le cas des guerres et des épidémies. **Ces dernières calamités sont parfois causées par les guerres qui entraînent les déplacements massifs et des concentrations des populations dans des campements sans installations hygiéniques adéquates ni eau potable.** Ce qui a pour autres effets néfastes, la résurgence des maladies comme le choléra qui figure parmi ces épidémies.

Se référant aux statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Direction de la lutte contre les maladies de la RD Congo (2007) indique que 724.108 cas de choléra étaient rapportés en 2002 et 2006 contre 17.386 décès à travers le monde. La quasi-totalité de ces données provenaient de l'Afrique (plus de 94% des cas et 97% des décès). Pour la même période, la RD Congo avait notifié 100.667 cas et 3.866 décès, soit respectivement 14 % et 22 % des cas et décès déclarés au monde. Ces chiffres classaient la RD Congo au premier rang mondial pour le nombre de cas de choléra déclarés et pour le nombre de décès.

Pour bien combattre ce fléau, le Ministère rd congolais de la Santé publique a, à partir d'une étude diligentée en 2006, identifié les facteurs qui sont à la base de l'épidémie du choléra et a établi, par ail-

leurs, sa cartographie. C'est ce qui avait rendu la lutte possible à travers un Plan stratégique 2008-2012.

D'après l'étude susmentionnée de la Direction de la lutte contre les maladies, l'Est de la RD Congo est l'un des foyers de choléra les plus actifs en Afrique. C'est aussi de l'Est (zones lacustres) que part l'épidémie du choléra vers d'autres parties du pays. Il s'agit, du Sud vers le Nord, de Bukama, Kalemie, Uvira, Bukavu, Goma et probablement Bunia. **Selon la même source: « Les fortes flambées épidémiques notifiées ces dernières années dans les grandes agglomérations du Sud du Katanga (Lubumbashi, Likasi, Kolwezi) et du Kasai-Oriental (Mbuji-Mayi) ont toutes eu, pour origine, l'arrivée des patients provenant des zones lacustres touchées par des flambées de choléra.**

A plusieurs reprises, un lien a été mis en évidence entre les départs d'épidémies dans les grandes agglomérations et les mouvements des commerçants venus acheter des poissons en zone lacustre pour les revendre à distance. La carte de la répartition des cas de choléra au Katanga et au Kasai-Oriental illustre bien ce phénomène en montrant une plus grande fréquence de survenue d'épidémies dans les zones de santé bordant les lacs et, dans une moindre mesure, dans les grandes agglomérations situées à distance...

Ce travail a aussi démontré l'inadéquation des stratégies de lutte actuelles qui se focalisent sur le choléra des grandes villes et négligent la lutte contre l'émergence des épidémies

en région lacustre. En effet, les interventions de prise en charge des épidémies de choléra n'ont pas privilégié les zones de santé lacustres... Entre 2000 et 2005, seulement 30% des épidémies survenues dans les zones de santé lacustres avaient fait l'objet d'une intervention d'appui, alors que ces interventions étaient de règle lorsque les épidémies avaient touché les grands centres urbains du Sud du Katanga (dont Lubumbashi) et du Kasai-Oriental (Mbuji-Mayi). Le cas de la ville de Kalemie, située sur les rives du lac Tanganyika, est emblématique de cette situation. Cette ville, d'environ 150.000 habitants, est la seule de la province de l'ex- Katanga à présenter des cas de choléra pratiquement en permanence et semble jouer un rôle essentiel dans la diffusion des épidémies au reste de la province.

Dans certains quartiers, mal desservis par le système d'adduction d'eau, l'eau du lac constitue la principale source d'eau pour la boisson et pour les activités ménagères. Le lac revêt de plus une importance économique (la pêche et la principale voie de communication). Pourtant, la lutte acharnée contre le choléra n'apparaît pas comme une nécessité aux habitants et aux différents acteurs médicaux de Kalemie, car la maladie y est maintenant considérée comme banale. L'extension de l'aire d'étude aux deux provinces du Kivu a permis de mettre en évidence un phénomène comparable dans les villes d'Uvira (située à l'extrémité Nord du lac Tanganyika) et de Bukavu, bordant, au Sud, le lac Kivu.

Suite à la page 11

La grande distribution telle qu'elle s'exerce au quotidien en RD Congo

LES ENSEIGNES CONGOLAI

LES ENSEIGNES CONGOLAISES
SE BATTENT COMME ELLES PEUVENT
CONTRE LES ENSEIGNES
INDIENNES. CELLES-CI TIENNENT
LE PASSEUR DU
MARCHÉ CONGOLAIS DES
DÉTAILS.

Enquête réalisée par BA

ELLES peuvent être comparées à ces petits « monstres » qui se disputent le marché de la grande distribution de divers produits de consommation courante (importés de l'étranger) en RD Congo. Ces enseignes libanaises, indiennes pour la plupart (KIN-MARCHE, LAFAYETTE, SAVE MART, REGAL, KIN MART, SWISS MART) ou autres comme SK, BIG MART ploient désormais leurs larges ailes sur les quartiers populaires de la capitale, donnant l'impression de talonner graduellement celles des enseignes appartenant exclusivement aux Congolais. Sans se décourager pour autant, les patrons des enseignes congolaises (FOOD MARKET, PELOUSTORE, MONISHOP, MONALUX (ML), MICHAEL, POLYCARP...qui s'essayaient avec des fonds propres, parviennent, malgré eux, à contrer cette percée, quasi-totale, des indiennes à travers la ville de Kinshasa.

DANS cette farouche conquête, où l'argent est le seul maître, trônent ces vaillants Congolais qui tentent de sauver leurs têtes des eaux. De leur côté, l'on retient tout de tout même la persistance aussi remarquable de FOOD MARKET et de quelques super-marchés à compter sur le bout de doigts qui s'intéressent encore aux quartiers périphériques de la ville. Ils sont aussi soucieux de servir la population.



LES EN ORDRE DE BATAILLE

DE LA GRANDE DISTRIBUTION
EN FACE À LA PERCÉE DE QUELQUES
ACTEURS, À TOUT PRIX, À DOMINER LE
MARCHÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES.

ALLY B. KABALA



DEPUIS de longues années déjà, FOOD MARKET touche de plus en plus les communes de Kinshasa, Kintambo, Lemba, N'djili et bientôt Ngaliema (non loin de la paroisse St Luc). Stratégie payante à laquelle se livrent également les enseignes concurrentes. « Tous sont tentés par l'idée d'une nouvelle extension à travers la capitale congolaise », affirme-t-on dans ce secteur.

CES quartiers nouvellement conquis sont plus visés par les super-marchés parce qu'on y trouve une forte concentration de la population. Ils ont, en particulier, la réputation de regorger une certaine « classe moyenne » supposée ou réelle. « Personne ne vous dira si ces super-marchés aux mains des Congolais sont mal accueillis par les consommateurs kinois? », laisse entendre un expert de la grande distribution, précisant, à la fois, que le souhait des consommateurs kinois est de voir « un mini-shop dans chaque coin de la ville. Il ne s'agit plus d'un luxe pour le Congolais moyen. Mais, l'essentiel étant, avant tout, de faciliter de multiples tâches à la population kinoise ». Pour le cas précis de FOOD MARKET, on sait déjà compter son tout premier super-marché de Kintambo-Magasin. Ce super-marché, bien situé pour conquérir la clientèle de Kintambo et Ngaliema, est

à la fois tout un grand symbole et une position dominante de sa conquête dans la ville de Kinshasa. A partir de ce point stratégique, FOOD MARKET dessert également des quartiers immédiats et environnants de ce point chaud de la ville comme Mont-Fleury. Aussi, faudra-t-il savoir que cette place stratégique n'est plus la chasse gardée de FOOD MARKET. Ce super-marché est rejoint par KIN-MARCHE.

Une véritable bataille est normalement déclarée. Dans cette politique de positionnement, **FOOD MARKET ne sera jamais le seul à exploiter ses activités à Kintambo**. Il est obligé d'«exister» avec les autres tels que Walli et certains autres à Kintambo-Magasin. Tous des investissements indiens.

Outre cette concurrence qui ne pouvait laisser personne rêver, FOOD MARKET ne s'arrêtera pas là. Il s'engagera à occuper le rond-point Lemba-Super. Autre symbole d'une conquête voulue pour être complète à Kinshasa. Viendra, au fil des années, l'érection d'un complexe des deux étages à Masina Sans-Fil (Quartier I). Véritable signe de son emprise totale sur les quartiers populaires de

Kinshasa. Plus rien ne peut plus arrêter FOOD MARKET qui choisit de s'installer, cette fois, aux alentours du centre-ville sur l'avenue des Huileries à Kinshasa. Un bel immeuble où sont logés tous les services de FOOD MARKET. Un sanctuaire digne d'être appelé le siège social d'une grande enseigne. Ici, les clients de Lingwala, Kinshasa, Barumbu et une partie de la commune de Kasavubu sont ciblés pour être régulièrement approvisionnés en divers produits de consommation. Cet exemple combien illustratif de FOOD MARKET est suivi par PELOUSTORE qui avançait déjà à grands pas vers les quartiers chics de la ville en s'implantant majestueusement dans les quartiers Pigeon et MaCampagne qui seront également touchés.

Cette course sera frenée net avec la fermeture de PELOUSTORE de Pigeon. Pourtant, avec la présence en ce lieu de PELOUSTORE, les populations des Cités Verte et Maman Mobutu étaient déjà desservies en produits divers. Tout compte fait, la population concernée y trouve déjà son compte avec la présence de SK à l'UPN et GRACE MARKET à la Cité verte.

Se lance aussi dans cette

conquête à grands frais, MONALUX (ML), autre symbole de la distribution qui a fait ses preuves dans les anciennes provinces du Kasai-Occidental et du Kasai-Oriental. A Kinshasa, ML est présent à l'entrée du quartier chic de MaCampagne où il attire les habitants du coin et de ceux de Kintambo. Un bel emplacement qui lui offre le luxe de toucher directement les mêmes habitants par sa station-service ML et son mini-supermarché et son restaurant de standing acceptable. MONISHOP, qui n'est pas gagné par la léthargie, atterrit si vite dans le même quartier, poursuivant toujours la même politique d'extension dans les quartiers périphériques.

La présence de ML est renforcée à N'djili (Quartier I) et à Masina (quartier III) où l'enseigne aux couleurs or et vert bataille dur pour se faire une belle place au soleil. Raison de taille, les habitants des quartiers de ces communes populaires expriment les mêmes besoins que ceux d'ailleurs, reconnaissent, il y a peu, les proches de ML. De leur côté, les Indiens impliqués dans la grande distribution ne baissent pas les bras.



Ils sont aussi en ordre de bataille. Avec leur pion majeur KIN-MARCHE, ils avancent sans crainte dans les quartiers des communes de grande attraction comme Lingwala (Avenue Nyangwe), Matonge (avenue Oshwe), Bandalungwa (Arrêt Tshibangu), Limete 7ème Rue (Place commerciale), et à Ngaliema (Institut Bobokoli à Delvaux). Ces nouveaux bâtiments, qui attirent sans cesse la curiosité des clients de ces communes, frappent à l'œil par leur décor. On y offre un peu de tout dans ces « labyrinthes modestes » de distribution. Et chaque client se réjouit de réduire la distance qui le séparait jadis du centre-ville de Kinshasa.

Mais tout ce qui est dit sur leur extension ou la conquête de Kinshasa contraste avec les prix pratiqués dans ces rayons. Qu'ils soient ceux du centre-ville

ou des quartiers périphériques. « Les prix pratiqués dans les rayons des super-marchés sont abordables. Ils peuvent être jugés comme des prix normaux mais jamais excessifs », affirment les habitués de ces points de vente. Contrairement à ce point de vue, une bonne partie des clients poussés par le même élan estiment que « ces prix sont plus ou moins exagérés par rapport aux prix des ligablos (petits shops où sont exposés divers produits de consommation courante) disséminés à travers la ville ».

« Comment voulez-vous que BELTEXCO et CONGO-FUTUR puissent importer et distribuer à la fois les mêmes produits de consommation alors que la distribution censée être exclusivement l'affaire des PME congolaises leur échappe »

Loin de ces décors des enseignes qui font désormais la fierté de la capitale, surgit cette autre question qui a tendance à remettre en cause la pratique des grands distributeurs des produits divers. Sont mis en cause directement, BELTEXCO, CONGO-FUTUR, MARSAVCO. Pour le cas de ces deux sociétés précitées, on leur reproche le double rôle qu'elles jouent dans la chaîne de distribution. Elles sont à la fois importatrices et distributrices. « Comment voulez-vous que BELTEXCO et CONGO-FUTUR puissent importer et distribuer,

eux-mêmes, les produits de consommation alors que la distribution, censée être exclusivement l'affaire des PME congolaises, leur échappe », s'étonne un spécialiste intéressé par cette activité. Ce dernier semble être visiblement écœuré « de voir les services de ces

deux sociétés sillonner les rues de la ville entière pour livrer les produits et autres marchandises » aux boutiques même les plus reculées de la ville. « Que feraient les détaillants quand ce marché leur est déjà confisqué par les plus grands de la chaîne de distribution », ajoute-t-il, mécontent, face à la situation qui tend à se généraliser à Kinshasa.

On ne peut pas se leurrer, les Indiens ou autres étrangers, qui s'aventurent dans la grande distribution, ne débarquent pas au Congo pour assurer totalement le bien-être des Congolais mais bien pour réaliser d'énormes bénéfices, parfois sans états d'âme. Ils ne sont pas non plus ces enfants de chœur prêts à faire la volonté de leur pays d'accueil. Bref, ces nouveaux arrivants dans la grande distribution ne sont que des concurrents qui s'évertuent aisément et, sans aucune contrainte, dans ce secteur vital de l'économie où très peu de Congolais sont signalés. Ils bénéficient des prêts énormes provenant de certaines multinationales basées à Kinshasa ou ailleurs en RD Congo.



L'oubli totale des services offerts par la Poste est un cas patent en RD Congo



L'hôtel de Poste à Kinshasa-Gombe Gombe)

Va-t-on désormais vers l'oubli total ou l'abandon des services offerts jadis par la Poste en RD Congo? Seulement, la réponse à cette question paraît, bien sûr, banale mais la réalité vécue au jour le jour en est toute autre. Les générations venues plusieurs décennies après les temps forts de l'existence de la Poste, actuellement bernés par l'Internet et ses innombrables avantages, ignorent superbement les services qu'offre la Société commerciale des postes et des télécommunications (SCPT) à travers tout le pays. En même temps qu'elles ne connaissent rien de la même Poste d'antan ou de celle de ces cinq dernières années. Quelle idée avons-nous réellement de la Poste traditionnelle submergée par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ? Qui pourrait, à l'heure qu'il est, être tenté de recourir encore à la même Poste pour expédier ou recevoir une lettre, un colis ou un document aussi important? Qu'advient-il si un jour l'Etat propriétaire et actionnaire majoritaire de la SCPT décidait de sa dissolution ? Autant de questions utiles qui ont pourtant fait l'objet, en décembre 2017 dernier, d'une étude exploratoire sur « les connaissances et pratiques des étudiants de deuxième graduat B de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Cette étude, menée par Pr Barthélemy Kalambayi Banza en dit long sur ce qui reste encore de la SCPT actuelle ou de ses services encore en activité.

DE l'avis partagé par tous, la Poste existe depuis des siècles à travers le monde. Et, bien avant le

récent développement de la messagerie électronique, la Poste avait toujours été le principal canal de communication moderne, tant par la téléphonie, le télégramme que par le courrier « papier », c'est-à-dire les lettres. Jusqu'à ce jour, dans le monde occidental et oriental, la même Poste continue de

jouer un rôle très important dans la distribution du courrier et des petits colis. Tenant compte de son rôle aussi efficace qu'important, les activités de la Poste ne se limitent pas seulement à l'envoi et à la réception du courrier y compris des colis mais aussi dans les transferts financiers. Ailleurs, comme

en France, la Poste est aussi une banque.

Aussi, en RD Congo, la Poste a joué un grand rôle depuis la période coloniale jusqu'à la fin des années 1980. Ce rôle majeur ne se limitait pas seulement à la seule distribution du courrier, des colis ou à la messagerie financière, mais aussi aux chèques postaux. Cependant, le dysfonctionnement de cette entreprise au début des années 1990 l'a conduite à la faillite totale. C'est dans ce contexte que s'est développé le secteur privé dans la distribution des courriers par des petites sociétés communément appelées « Agences ». Celles-ci ont facilité les transferts du courrier et d'argent, outre la communication par des phonies. Sans être soutenue par les pouvoirs publics, cette dernière activité a fini par connaître une nette régression avec l'avènement de la téléphonie cellulaire. Cette nouvelle technologie s'est vraiment développée et répandue à partir de l'année 2007. Toutefois, les envois des colis continuent à être opérés par « les agences » entre Kinshasa et les différents centres urbains et cités de la RD Congo.

Conscient de l'importance de la Poste, le Gouvernement congolais a aidé à la relance des activités de cette entreprise qui a changé des statuts, passant d'un Office à celui d'une société commerciale dénommée : « Société Commerciale des Postes et Télécommunication (SCPT) ». Dans cette réflexion, Pr Barthélemy Kalam-bayi tente de vérifier si la population congolaise a réellement renoué avec les services de la Poste. Avant de cibler la grande majorité des Congolais, il s'appesantit sur les connaissances et les pratiques qu'ont les étudiants actuels sur la Poste et les quelques rares services qui continuent d'exister malgré les avancées technologiques en la matière. Cela, en raison de la longue période de léthargie durant laquelle la Poste n'avait plus fonctionné normalement. Ce qui a fait oublier à la population, non seulement l'existence de la Poste mais surtout l'utilité de ses services. N'étant plus une réalité en RD Congo, les formateurs semblent aussi avoir complè-

tement oublié le rôle de la Poste qui est pratiquement récupéré par les

du parler ou demandé lesdits services. Les résultats ont montré que 6 étu-

Dans cette réflexion, Pr Barthélemy Kalam-bayi tente de vérifier si la population congolaise a réellement renoué avec les services de la Poste. Avant de cibler la grande majorité des Congolais, il s'appesantit sur les connaissances et les pratiques qu'ont les étudiants actuels sur la Poste et les quelques rares services qui continuent d'exister malgré les avancées technologiques en la matière.

différentes « Agences » de messagerie financière et d'expédition de colis.

Ainsi, lorsqu'on considère le fait que la Poste est restée longtemps en léthargie, Pr Kalam-bayi Banza, qui partage le même point de vue, s'interroge si cette entreprise est encore connue des jeunes Congolais. Qu'ils soient élèves ou étudiants... Revenant sur l'essentiel de cette étude, la connaissance a, comme on le voit,

porté sur le fait d'avoir déjà entendu parler de la Poste, d'une part et sur le fait de connaître au moins un des services qui sont offerts par la Poste, d'autre part. La pratique a été saisie à partir du fait

d'avoir eu à demander un service à cette entreprise. Il n'a pas été précisé le moment ou la période au cours de laquelle les enquêtés avaient, soit enten-

dants sur 10 (échantillon de 200 étudiants) ont déjà entendu parler de la Poste. Sur l'ensemble de ceux qui en ont déjà entendu parler, à peine la moitié a été capable de citer au moins un des services qu'offre la Poste.

Il importe de noter que par rapport à ces services que l'expédition des lettres est l'unique service qui a été indiqué par tous les étudiants comme étant le Service organisé jusqu'à ces jours par la Poste. Sur les 51 étudiants qui ont cité ce service, seulement 7 avaient déjà envoyé une lettre par la Poste. La confrontation des dites connaissances et pratiques aux caractéristiques socio-démographiques des enquêtés a également révélé une absence de différences parmi les étudiants, qu'il s'agisse de l'âge, du sexe ou de la section suivie à l'école secondaire. A ce sujet, les anciens élèves des écoles commerciales et administratives, qui devraient être mieux informés sur la Poste,

ont les mêmes connaissances et comportements que ceux des écoles scientifiques (Math-Physique et Bio-chimie) ainsi que ceux de la filière Latin-Philo.

A ce sujet, les anciens élèves des écoles commerciales et administratives, qui devraient être mieux informés sur la Poste, ont les mêmes connaissances et comportements que ceux des écoles scientifiques (Math-Physique et Bio-chimie) ainsi que ceux de la filière Latin-Philo. Pour ce qui est de cette étude

Pour ce qui est de cette étude, la connaissance a été saisie en termes de l'exposition à l'information sur l'existence de la Poste, c'est-à-dire, le fait d'en avoir déjà entendu parler. Il ressort que 6 étudiants sur 10 en ont. Cependant, seulement 5 sur 10 ont indiqué une des missions de la Poste. Pour tous ceux qui ont répondu à cette question, la mission de la Poste consiste à « envoyer des lettres ou courriers ». Ici aussi, les étudiants font plus allusion aux expéditions et non aux réceptions des courriers.

Les autres missions ne sont pas connues. Enfin, par rapport aux expéditions de lettres, à peine 1 étudiant sur 10 parmi les 51 qui ont indiqué connaître au moins une des missions de la Poste et a déjà envoyé une lettre

par le même canal. S'agissant toujours de la même étude, les étudiants âgés de 17-19 ans (près de 60 %) sont les plus nombreux à avoir entendu parler de la Poste que leurs aînés (53 % pour ceux âgés de 20-21 ans et 56 % pour ceux qui sont âgés de 22-30 ans). Comme on peut le constater, la différence dans cette exposition n'est pas statistiquement significative. Sans ambages, ce résultat, qui nécessite une attention particulière, est celui relatif au croisement de la section suivie à l'école secondaire et le fait d'avoir entendu parler des services postaux.

En effet, il existe un cours dénommé : « Correspondance commerciale et administrative » dans le programme de formation en techniques commerciales et administra-

tives. Dans ce cadre, les élèves sont sensés recevoir une information adéquate sur les services de la Poste, en tant que la voie par excellence par laquelle on achemine le courrier à un destinataire. Curieusement, en termes d'intensité, ce sont les étudiants qui proviennent de cette filière (53 %) qui sont moins informés que ceux (57 % issus des sections scientifiques et 65 % de Latin-Philo) qui n'ont pas un tel enseignement.

Dans tous les cas de figure, ces différences ne sont pas significatives sur le plan statistique. Par rapport à l'âge, les plus jeunes étudiants sont majoritaires (60 %) à connaître un service postal que les autres. Ils sont suivis par les plus âgés (47 %). Quant au sexe, ce sont les filles qui sont majoritaires (52 %) à avoir indi-

qué l'envoi des courriers par la Poste comme un service des services contre 36 % des garçons. Du point de vue de la section suivie à l'école secondaire, près de 5 étudiants sur 10 ont cité l'envoi des lettres comme le service de la Poste connu par eux. Mais, sur le plan purement pratique, l'on indique déjà la reprise de ses activités au niveau de la SCPT. Ce qui est une bonne chose, mais de manière générale, la SCPT n'a surtout pas parlé d'elle-même à cet effet. Pour en être un peu plus, l'initiateur de la présente étude propose à la SCPT de multiplier les séances d'information, à large échelle, du public sur la reprise de ses activités et d'expliquer à celui-ci les services qu'elle lui offre. Et, pour y arriver, la Poste devra utiliser plusieurs techniques, canaux et supports de communications, notamment les conférences-débats (communications interpersonnelles), les spots publicitaires (radio-télévisés), les bandes dessinées ainsi que les interviews dans les journaux et magazines de la place.



DEBORAH**RIEN NE REMPLACE LA POSTE****N°1**

SCÉNARIO INSPIRÉ/ TIRE DES RAPPORTS DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES. EDUCATION PAR LA BANDE DESSINÉE POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

**La Bande Dessinée
DEBORAH est une production du
Centre de Renforcement des Capacités
et d'Etudes**

**sur la Santé, la Population et le
Développement
(CRESPOD-sarl)**

**« Rien ne remplace la Poste » est initiée
par le CRESPOD pour sensibiliser la
population sur les différents services que
la Poste lui rend. « DEBORAH » vient en
appui pour assurer sa promotion à tous
les niveaux...**

EDITORIAL

Suite de la page 3

L'application du Plan stratégique d'élimination du choléra a-t-il vraiment échoué en RD Congo?

Cette typologie des zones en fonction des modalités d'expression de la maladie a permis d'établir une carte de risque du choléra qui permet de distinguer:

- des zones à risque élevé. Il s'agit des zones de santé bordant le lac Tanganyika (Kalemie, Nyemba, Moba, Kansimba), le lac Kivu (Goma, Bukavu, Katana et Uvira), le lac Moero (Kasenga, Kilwa, Pweto), le lac Upemba-Zimbambo-Kibala (Bukama, Kinkondja, Kabondo-Dianda) et le lac Albert (Bunia);
- des zones à risque réel mais plus modéré: les grandes villes éloignées des zones lacustres à forte densité de la population, accusant d'importants problèmes d'assainissement et des difficultés liées à l'accès à l'eau potable (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Likasi, Kolwezi, Kikwit, Matadi, Kananga, Kisangani), ainsi que quelques bourgades de moindre importance mais entretenant des rapports commerciaux avec les zones lacustres (Kongolo, Ankoro);
- des zones à risque faible: toutes les zones n'entrant pas dans les catégories I et II. Cette typologie du risque de choléra permettra l'orientation des différentes stratégies de lutte contre la maladie.

Par la mise en œuvre du plan stratégique de l'élimination du choléra en RDC pour la période 2008-2012, l'objectif était d'éliminer le choléra en RDC à l'horizon 2012 (Direction de la lutte contre les maladies, 2007, p. 7). Outre l'étude précitée, ce plan stratégique était également inspiré sur les expériences positives dans la lutte contre le choléra dans les villes de Kinshasa (1996-2001) et de Mbuji Mayi (2002-2004). Cinq ans après la mise en œuvre dudit Plan, les villes de Kinshasa et de Mbuji-Mayi (sans oublier le territoire de Ngandajika dans l'actuelle province de Lomami) sont actuellement frappées par l'épidémie de choléra. Chose étonnante donc! (A suivre)...

Les Télécoms en RD Congo

Un marché porteur?



Le marché des télécommunications en RD Congo a encore de merveilleuses perspectives devant lui malgré les quelque difficultés qu'éprouvent certains secteurs de l'économie nationale. Ses enjeux sont autant plus importants et suscitent tant de commentaires allant dans tous les sens. En témoignent également les rapports complets l'Agence de régulation des postes et des télécommunications (ARPTC) de 2017 répartis sur quatre trimestres. A ce sujet, l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile au premier trimestre 2017, renvoie à une baisse des revenus générés par l'ensemble d'opérateurs oeuvrant en RD Congo. Ce qui donne lieu à un taux

Mais, dans l'ensemble et sur la même période de l'année, les quatre opérateurs mobiles se sont attirés plus de 30 millions d'abonnements et ont, à la fois, généré un revenu total de plus de 281,8 millions de dollars américains. Cette période, aussi propice, a été marquée également par une croissance du nombre d'abonnements de l'ordre de 4%, soit de 28,8 à 30 millions d'abonnés et, in fine, du taux de pénétration mobile de l'ordre de 3%, soit de 37% à

40%. S'agissant des revenus proprement dits ou chiffre d'affaires réalisés par ces opérateurs, on laisse voir une baisse de l'ordre de 1,5% nettement signalée estimée autour de 286,1 à 281,8 millions de dollars américains. Cette situation, qui s'invite dans ce contexte, est accompagnée d'une baisse de l'ordre de 4,4% du revenu moyen



de variation négative de l'ordre de 1,5% par rapport au trimestre précédent. Ainsi, en ce qui concerne la répartition des parts du marché en termes des revenus, il s'observe une forte concentration du marché autour de trois opérateurs Vodacom, Orange et Airtel. Ces derniers gagnent plus de 90% de l'ensemble de revenus du secteur. En d'autres termes, ceci signifie que la consommation moyenne d'un abonné a baissé de 3,3 USD à 3,2 USD par mois. Mauvaise note, tout de même, pour la faible utilisation des services Mobile Money.

par Abonné (ARPU) de 3,3 USD à 3,2 USD/mois. Comparativement au trimestre précédent (le quatrième de l'année 2016), on remarquait une nette consolidation de la position de l'opérateur Orange après son opération de rachat de Tigo-RDC fin mars 2016. De ce fait, il est évident de constater une croissance du nombre d'abonnements de l'ordre de 4% par rapport au trimestre précédent soit de 28,88 millions à 30 millions d'abonnements. Entre le dernier trimestre de 2016 et le premier trimestre de 2017, le taux de pénétra-

Déjà, plus d'un milliard de dollars américains, soit le revenu total du marché des télécommunications, a été réalisé en 2013 par les opérateurs de la téléphonie mobile en RD Congo. De ce montant bien reconnu aux opérateurs des télécommunications, il avait été, tout de même, révélé, par la suite, que l'année 2014 n'avait pas été aussi reluisante pour le même secteur de la téléphonie mobile que ne l'était 2013

tion du service Mobile (voix) a connu une hausse de l'ordre de 2,9%, soit de 37% à 40%. Quant au taux de pénétration de l'Internet Mobile, il se signale également une hausse de l'ordre de 1,4% soit de 13,8% à 15,2%. Tandis que le service Mobile Money voit son taux de pénétration passer de 8,20% à 8,98%.

Parlant exclusivement du nombre d'abonnés, les indicateurs notent une croissance, non des moindres, de leur nombre indiqué de l'ordre de 3,98% par rapport au trimestre précédent, soit de 30 millions à 31,29 millions d'abonnements. Ce marché de la téléphonie mobile reste dominé à plus de 99% par des abonnements prépayés et moins de 1% seulement d'abonnements post-payés. L'on note cependant que sur la même période du deuxième trimestre, entre 2016 et 2017, le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile a enregistré une hausse de l'ordre de 14,67%. Ici, l'opérateur Airtel sort du lot en réalisant le taux le plus élevé du nombre d'abonnements soit 6,48% alors que l'opérateur Africell, de son côté, demeure le seul à avoir enregistré une baisse drastique soit un taux négatif de près de 5%.

Croissance soutenue

En termes des parts de marché, deux opérateurs Vodacom et Orange

conservent leurs positions, occupant ainsi, à eux tout seuls, plus de 64% des parts de marché.

Au regard de l'environnement qui avait prévalu en cette même période, là aussi, Airtel et Orange ont augmenté leurs parts de près de 1%. A la même occasion, l'opérateur Africell en a perdu dans la même proportion. En ce qui concerne l'Internet Mobile, on remarque qu'au deuxième trimestre 2017, le marché de ce service qui fait courir plusieurs utilisateurs en RD Congo, est demeuré dominé par l'opérateur Vodacom qui engrange 47% des parts de marché, malgré une légère baisse entre les deux périodes. Par contre, l'opérateur Airtel a amélioré ses parts de marché en valorisant sa position au niveau de 24,7% à 26,2%. A cette même période, Airtel a conservé ainsi positivement sa position de leader. Mais, pour ce qui est des parts de marché en termes de trafic, on ne cesse de constater que sur l'ensemble du Trafic Voix, la part la

période indiquée, un utilisateur d'Internet mobile a consommé en moyenne 498 MB par mois contre 438 MB au trimestre précédent (premier trimestre 2017), soit un accroissement trimestriel du MBoU de l'ordre de 12%.

Partant de ce constat, l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile au deuxième trimestre 2017, signale une hausse des revenus générés par l'ensemble d'opérateurs, soit un taux d'accroissement de l'ordre de 7,34% par rapport au trimestre précédent. Sans doute, il rapporte que le service de Mobile Money a enregistré la croissance la plus importante au cours de cette période, soit de 37%. On note également qu'en ce qui concerne la répartition des parts des revenus sur ce marché, contrairement au premier trimestre, deux opérateurs Vodacom, Orange émergent principalement du lot, générant, à eux seuls, plus de 65% de l'ensemble de revenus du secteur. A

Et, comme on le voit, les quatre opérateurs mobiles présents en RD Congo se sont illustrés avec un peu plus de 35,36 millions d'abonnements qui ont pu gé-



orange™

nérer un revenu total de plus de 304,5 millions de dollars américains.

Le dernier trimestre est, quant à lui, marqué par une croissance du nombre d'abonnements de 5,48% soit, de 33,52 à 35,36 millions et du taux de pénétration mobile de l'ordre de 2,4% soit, de 44,6% à 47%. Quant aux revenus ou chiffres d'affaires réalisés par ces opérateurs, on remarque une hausse de l'ordre de 2,65%, soit de 296,73 à 300,58 millions de dollars US.

Dans tous les cas de figure, l'ensemble de ces opérateurs ont, au quatrième trimestre 2017, enregistré un volume de trafic Voix de l'ordre de 3,63 milliards de minutes dans les deux sens (sortant et entrant) et un nombre total des SMS de 3,41 milliards, soit respectivement une diminution de 4,2% et une baisse de 7,4%. Concernant le service Internet, les souscriptions à l'Internet Mobile sont de l'ordre de 13,19 millions, soit une hausse de 8,65% et de 9,03 millions pour les services Mobiles Money, soit 8,59% d'accroissement.

Déjà, plus d'un milliard de dollars américains, soit le revenu total du marché des télécommunications, a été réalisé en 2013 par les opérateurs de la téléphonie mobile en RD Congo. De ce montant bien reconnu aux opérateurs des télécommunications, il avait été, tout de même, révélé, par la suite, que l'année 2014 n'avait pas été aussi reluisante pour le même secteur de la téléphonie mobile que ne l'était 2013. Rien que 987 millions de dollars américains réalisés en 2014 contrairement à l'année précédente (2013).

BALLY B. KABALA



plus importante se répartit entre trois opérateurs Vodacom, Orange et Airtel. Tout à fait normal, les trois concurrents, qui mènent la course en tête, se placent en ordre utile avec plus de 93% des parts de trafic. Tout aussi vrai, il s'avère que chacun de ces mêmes trois opérateurs se contente avec plus de 25% du trafic.

De même que sur l'ensemble du Trafic SMS, le constat établi sur la croissance indique, en outre, qu'un taux de croissance annuelle était estimé à près de 59% par rapport au second trimestre de l'année 2016. Et ce, malgré la baisse du trafic international sortant.

Tendance linéaire

La consommation moyenne des MB par abonné par mois affiche une tendance linéaire entre le premier trimestre 2017 et le second trimestre de la même année montrant qu'à cette

ce même effet, les quatre opérateurs mobiles s'en tirent merveilleusement avec plus ou moins plus de 33,5 millions d'abonnements qui occasionnent ainsi un revenu total de plus de 296,7 millions de dollars américains.

L'avant-dernier trimestre 2017 est aussi la période qui a connu une croissance du nombre d'abonnements de 7,1% passant de 3,2 à 33,5 millions avec un taux de pénétration mobile de l'ordre de 3% soit de 41% à 44%. Quant aux revenus ou chiffres d'affaires réalisés par ces opérateurs, il se dégage une baisse de l'ordre de 1,4% soit de 300,9 à 296,7 millions de dollars américains. A ce propos, signale-t-on, l'ensemble des opérateurs ont réalisé au troisième trimestre 2017 un volume de Trafic Voix de l'ordre de 3,79 milliards de minutes dans les deux sens (sortant et entrant) et un volume de Trafic SMS de 3,68 milliards, soit respectivement une hausse de 2% et une baisse de 0,9%. S'agissant plutôt des services Internet, les souscriptions à ces services Internet Mobile sont de l'ordre de 12,14 millions et de 8,31 millions pour les services Mobile Money.



Innovation
that excites

NISSAN ALMERA



Les nouveaux modèles de KINSHASA AUTO-MOBILE attirent une large clientèle

DE nouveaux modèles très attrayants de quelques grandes marques de l'automobile représentées en RD Congo par KINSHASA AUTOMOBILE S.A (filiale de TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION) ont été exposés ces 23 et 24 mars 2018 derniers dans ses installations de l'ex-SOCIMAT dans la commune de la Gombe. C'était à l'occasion des

deux journées portes ouvertes pour la circonstance. Des journées qui ont, certes, marqué les esprits de quelques milliers de Kinois attirés par la beauté irréprochable des gros cylindres haut de gamme choisis pour le bonheur des clients. Le but poursuivi ; offrir plus d'opportunités aux acheteurs de divers horizons soucieux de toujours innover, chacun, en ce qui le concerne. Toutes ces présences des grandes marques ont été accompagnées par la présence de CATER-

PILLAR ; toute une référence qui fait la joie et la fierté de TRACTAFRIC EQUIPMENT considéré à juste titre comme étant le grand équipementier en RD Congo. Par TRACTAFRIC EQUIPEMENT, l'on pouvait aussi voir les batteries VARTA et les pneus MICHELIN d'origine. Sans oublier les pièces de rechange des mêmes marques fournies régulièrement par KINSHASA AUTOMOBILE S.A.

Du côté modèles, l'on ne pouvait pas se passer de ce que l'œil vigilant avait vu. Nissan X-Trail LE, Nissan ALMERA, Nissan Pathfinder SV, Nissan Pick up NP 300 simple cabine, Nissan Patrol STP autrement appelée le Baroudeur, la merveilleuse Nissan MICRA, New Mitsubishi L200, Mitsubishi Pajero, Mitsubishi Pajero Sport, Mitsubishi Fuso FK/FM, Ford Everest, Renault Duster, Renault Sandero... Tous ces modèles peuvent être acquis avantageusement et à crédit si vous êtes client d'ECOBANK. Pour l'entretien, les avantages sont offerts aux clients. , les avantages sont aussi offerts aux clients avec à la clé, trois mois d'entretien gratuit...



SPÉCIFICATIONS

Modèle :	CANTER FE84
PT.A.C (en kg) :	6 500
Chassis :	4 x 2
Empattement (en mm) :	3350
Dimensions (L x l x h) :	6030*1995*2200 mm
Moteur :	4D33-6A
Puissance :	84 kW à 3200 tr/mn
Couple :	304 Nm à 1600 tr/mn
Cylindrée :	4214 cc
Puissance chevaux :	111 cv

MODÈLES & SETUPS DISPONIBLES

- Transmission : 4x4 et 4x2
- Châssis cabine
- Plateau ridelle
- Caisse en Acier ou en Aluminium
- Caisse Isotherme

Pour d'autres demandes, adressez-vous à votre représentant FUSO.

JAPON



VOTRE PARTENAIRE ÉNERGIE
ÉCLAIRONS VOTRE MONDE

MITSUBISHI FUSO
FK/FM



All for you

MITSUBISHI FUSO TRUCK & BUS CORPORATION

D.A.A

Vendredi



Attitude des élèves de l'ITM le jour de la fête

22 ans

LES VINGT DEUX ANS D'EXISTENCE DE L'INSTITUT TECHNIQUE MAGANGO CÉLÉBRÉS AVEC FASTES À MONT-NGAFULA

L'INSTITUT technique Magango a été à l'honneur samedi 10 mars 2018 dernier à l'occasion de la célébration du 22ème anniversaire d'existence de cette institution scolaire qui fait la fierté de la commune de Mont-Ngafula. Des moments inédits et très riches en

émotions partagés intimement entre les responsables de l'école, le corps professoral, les invités de marque et les élèves venus nombreux pour fêter fièrement le petit institut de jadis devenu grand au fil des années. Très agrémentée et également riche en couleurs, par des animations haut de gamme, la cérémonie du jour a permis aux élèves de l'Institution technique Magango de se distinguer en présentant un ballet

traditionnel de très haute facture et axé sur le thème majeur du mois dédié à la femme.

De différents spectacles richement agrémentés, les uns par les vedettes de la musique du coin qui rivalisaient avec les grands noms de la chanson congolaise, et les autres, par les hommes de théâtre populaire.

Au vu des manifestations organisées ce 10 mars 2018 dernier, l'on pouvait admettre que l'Institut technique Magango scrute déjà son avenir avec une nouvelle vision. Avec ses vingt deux ans de vie soutenus, l'Institut technique Magango fait désormais preuve de grande maturité et surtout de réalisme en devenant une école publique de référence à Mont-Ngafula. Vingt deux ans pleins de fortes émotions pour ceux qui se souviennent encore de ses débuts très mouvementés mais marqués

surtout par des moments difficiles.

Pour situer cet événement, Gontran Kasavubu, préfet de l'Institut technique Magango avait tenu à rappeler à l'attention de l'assistance venue nombreuse à la cérémonie qu'« en signant, en date du 16 mars 1996, l'arrêté ministériel créant cet établissement scolaire vous a semblé peut-être anodin... ». Référence faite à M. Sekimonyo wa Magongo (ancien ministre de l'EPSP).

Mais, à en juger le niveau atteint au bout de ces vingt deux ans, il y a lieu de voir, selon toujours le préfet, ce que l'arrêté a créé au fil des années. « Vous avez, non seulement jeté un pont qui a déjà relié le passé et le futur mais aussi, vous avez relevé le taux d'alphabétisation et réduit celui du banditisme dans cette partie de la ville de Kinshasa ». Allusion faite au geste, posé en son temps par M. Sekimonyo wa Magango, ex-ministre en charge de l'Enseigne-

ment primaire, secondaire et professionnel (EPSP) de l'époque. Ce qui, aux yeux des plusieurs, constitue un acte plein de signification pour la postérité. « Pas du tout un saut dans l'inconnu », insiste-t-on dans ces milieux. « L'histoire retiendra que c'est par l'arrêté de l'ex-ministre que l'école avait été sauvée de plusieurs tentatives de spoliation de son patrimoine », a reconnu, religieusement, un invité.

A ce jour, la célébration du 22ème anniversaire ne suffit pas. Tourné désormais vers son avenir, l'Institut technique Magango a encore un long chemin à parcourir et ses besoins se font plus pressants.

De son côté, le corps professoral, qui n'a pas dérogé à la règle en pareille circonstance, n'avait non plus hésité, une seule minute, pour remémorer toute l'histoire qui entoure encore l'Institut technique Magango, insistant toutefois qu'à son époque, « il avait plu à un ministre du gouvernement de la République de penser à ce coin perdu de la ville de Kinshasa en créant une école sous la dénomination de Magango ». Créé par l'arrêté ministériel du 16/09/1996, l'Institut Magango, dans ses débuts très douloureux, partageait les mêmes bâtiments avec l'EP I et II Mont-Ngafula. Deux écoles primaires créées depuis 1962 sous la dénomination de l'école officielle de Makala-Kimwenza ». Deux écoles qui ont eu à sous-louer l'actuel Institut Technique Magango. Grâce aux efforts bien conjugués des uns et des autres, l'Institut technique Magango totalise vingt deux ans d'existence. « Il devient majeur, indépendant... tout en se dotant des bureaux très spacieux et de nouveaux bâtiments ».

Comme pour oublier totalement son passé aussi vieux d'il y a vingt deux ans, les responsables de l'Institut technique Magango, qui soutiennent



Gontran Kasa-vubu préfet de l'ITM

que leur école est à la croisée des chemins, ne manquent pas d'imaginatio-
 ns. « Notre Institut a besoin d'un
 souffle nouveau. Que nos autorités s'in-
 vestissent, chacune en ce qui le concerne
 , en apportant une pierre pour bâtir cet
 édifice qu'est l'Institut technique Magango
 ». Appel pressant lancé aux personnes de

**Notre insti-
 tut a besoin
 d'un souffle
 nouveau. Que
 nos autorités
 s'investissent,
 chacune en ce qui le
 concerne en apportant
 une pierre pour bâtir
 cet édifice qu'est l'Ins-
 titut technique Ma-
 gango ».**

bonne volonté capables d'offrir le meilleur
 d'elles-mêmes en faveur de cette école à
 peine sortie du néant.

Dans ce même ordre d'idées,
 le corps professoral, soucieux de l'avenir
 immédiat de leur établissement, soutient
 qu'elles (les autorités) doivent créer de
 nouveaux établissements publics pour
 permettre aux enfants Congolais de « jouir
 de la formation décente de l'éducation ».
 L'espace éducationnel de la sous-province
 éducationnelle étant spacieux, les uns et
 les autres ont été appelés à fournir plus
 d'efforts afin que les enfants de cet espace
 géographique puissent avoir droit à une
 éducation de qualité à travers les institu-
 tions scolaires du pays ».

Fêter les vingt deux ans d'exis-
 tence de l'Institut technique Magango ne
 suffit pas. « Chacun de nous devrait avoir
 présente à l'esprit l'idée d'innovation et de
 créativité pour faire de l'Institut technique
 Magango, un cadre idéal pour l'avenir des
 jeunes de Mont-Ngagfula », a conclu le
 préfet Gontran Kasavubu. Pour son avenir
 immédiat, l'Institut technique Magango a

besoin a des (gros) bras de tous pour ré-
 aliser son grand rêve. « Des ordinateurs
 plus performants pour moderniser son
 administration qui se voudra désormais
 moderne. Nous avons besoin de transfor-
 mer notre école. C'est pourquoi, nous es-
 périons vivement construire des bâtiments
 devant abriter l'ensemble de services orga-
 nisés par notre Institut. Le nouveau Ma-
 gongo devra rayonner dans cette partie de
 la ville de Kinshasa », insistait, sans am-
 bages, le préfet Gontran Kasavubu devant
 ses nombreux invités. Son souhait ; c'est
 de créer un cadre propice à même d'assu-
 rer un encadrement adéquat aux enfants
 de Mont-Ngagfula. Associés également à
 la même cérémonie, les anciens élèves re-
 groupés au sein de l'Organisation des res-
 sortissants et élèves de Magongo (OREM)
 n'ont pas trouvé mieux que d' « inviter tous
 les ressortissants de l'école et les élèves ac-
 tuels à bannir les anti-valeurs au sein
 de leur école ».



Différents invité à la cérémonie de célébration de 22 ans de l'ITM

Que faut-il attendre de l'APROMEN en RD Congo?

L'Association pour la promotion de la métrologie et la normalisation en RD Congo (APROMEN-Asbl), une ONG de droit congolais, s'est fixée pour missions essentielles d'informer, sensibiliser et de plaider en faveur de la pratique consciente et rationnelle de la métrologie et de la normalisation en tant qu'outils de développement à tous les niveaux de la vie au Congo. Créée, voici quatorze ans en RD Congo, APROMEN encourage des millions de Congolais à veiller sur leur vécu quotidien. A ce sujet, Bertin Ntumba Bululu, président national de l'APROMEN estime qu'« une société sans la culture de normalisation et de métrologie se remarque souvent par la précarité des infrastructures de base (insécurité), l'absence d'une culture de recherche et de l'innovation, une formation scientifique et professionnelle au rabais, des moyens de communications moins rassurants (aérienne, routière, fluviale, lacustre, ferroviaire, télécommunications... ».

De là, vouloir également affirmer que la RD Congo est pratiquement épargnée par ce qui la caractérise actuellement? La réponse est non... Et le président de l'APROMEN de poursuivre, signalant, tout de même, que « les menaces de fermeture ou de boycott des ports ou aéroports pour non-conformité à des normes ad hoc, des difficultés enregistrées dans l'évaluation quantitative et qualitative des produits et services (tendance à l'arbitraire et à la contrefaçon) et des entreprises locales non compétitives » sont autant de signes qui caractérisent un pays non viable.

Comme la métrologie et la normalisation ont leurs avantages

par rapport à la bonne pratique, APROMEN affirme haut et fort que « la protection de la vie humaine (sécurité et santé), la protection de l'environnement ou encore l'efficacité dans le contrôle et l'utilisation des matériels tout comme la protection du consommateur dans le rapport qualité-quantité prix devraient être respectés à tout prix ».

Si toutes ces normes étaient respectées, il y aurait sans doute des retombées positives pour l'économie d'un pays comme la RD Congo. Si tel pourrait bien être le cas, il va falloir éliminer tous les obstacles liés au commerce, assurer la valorisation et la compétitivité des produits locaux, le transfert des technologies et la réduction des circuits informels et la promotion de l'intégration économique. Sans toutefois oublier l'amélioration de la bonne gouvernance et l'attrait des investissements dans le secteur de l'industrie. De toute évidence, la protection des intérêts de la communauté dans la qualité et des ouvrages d'intérêts devrait passer avant toute autre préoccupation.

Dans un contexte de la mondialisation caractérisé par une impitoyable concurrence, la RD Congo ne pourrait s'en sortir que par une pratique volontariste de la normalisation et de la métrologie à tous les niveaux. Cependant, au regard de toutes ces remarques aussi bien pertinentes sur la normalisation et la métrologie, APROMEN, qui s'appuie également sur la pensée d'Arthur Carty, président du Conseil national de recherche du Canada en 2000, indique que « les pays les plus prospères seront ceux qui auront compris l'importance des étalons de mesures et qui auront intégré la culture de la métrologie à tous les volets de leur économie et de leur société ».

BON A SAVOIR



Bertin Ntumba Bululu est formateur et consultant en métrologie et normalisation depuis plus de 20 ans. Cadre de direction à l'Office congolais de contrôle (OCC), il est président fondateur de l'Association pour la promotion de la métrologie (APROMEN). Il est ingénieur en automatisation industrielle de l'Université Tianjin en Chine.

FAIRE DE LA
NORMALISATION UN
OUTIL DE PROGRÈS

BERTIN NTUMBA BULULU

*Une urgence pour la
République
Démocratique du Congo*

Les Éditions Bala (Éditions Glopro)



Radio Okapi/ Ph. John Bompengo

Le bilan de Ngoyi Kasanji suscite l'adhésion populaire au Kasai-Oriental

SES actes anciens ou nouveaux posés en faveur de ses administrés parlent d'eux-mêmes. En plus de dix ans d'exercice de sa fonction, Alphonse Ngoyi Kasanji, gouverneur de l'actuelle province du Kasai-Oriental, issu des milieux des diamantaires, a incité les populations du Kasai-Oriental à compter sur les atouts qu'offre la province, le capital humain dont dispose cette dernière pour son développement. Personne ne pouvait, il y a encore quelques années, parier sur la capacité qu'avait le gouverneur à relever

plusieurs défis qui jonchaient sur le chemin du développement de sa chère province.

Le temps de prendre la mesure réelle de l'ampleur du travail qui l'attendait désormais, Alphonse Ngoyi Kasanji pose le premier acte. « Retournons tous à la terre ! », Comme pour inviter ses compatriotes à l'autosuffisance alimentaire en vue d'éviter à sa province la dépendance alimentaire qui avait régné depuis des décennies. Message très capté dans la mesure où les Kasaëns de tous bords ne jurent plus que par les travaux champêtres,

épargnant la province de la pauvreté et de la malnutrition. Aujourd'hui, les Kasaiens se sont remis au travail et les résultats n'ont pas tardé à faire parler d'eux-mêmes...L'autonomie alimentaire est désormais au rendez-vous.

Deuxième acte : Le désormais « Excellence », comme il aime que l'appelle, avait cherché, par tous les moyens, à marquer son temps tout en imprimant aussi ses marques comme jamais un autre gouverneur auparavant. Il parvient, tout de même, en si peu de temps, à stopper net l'exportation frauduleuse, vers d'autres provinces de la RD Congo, du diamant produit

localement à Mbuji-Mayi et ses environs. Alphonse Ngoyi Kasanji sait que cette matière première est vitale pour la survie économique de sa province d'origine.

Cette politique économique instaurée à peine lui réussit. Désormais, le circuit d'exploitation et d'exportation du diamant est bien canalisé. Encore une fois, les résultats attendus sont plus que satisfaisants malgré les critiques essuyées, ça et là, et qui venaient de ceux qui étaient de tous les temps empêtrés dans la fraude. Le prochain cap sera fixé sur l'assainissement des finances de la province.

Sans hésiter, le gouverneur du Kasai-Oriental s'est lancé dans la création de la Régie financière en vue de récolter les taxes qui reviennent de droit à la province. Dans sa quête éfrénée pour la recherche du bien-être de ses populations, Alphonse Ngoyi Kasanji aligne, coup sur coup, des œuvres médicales ou encore des grands ouvrages devant abriter des écoles.

Trois nouveaux hôpitaux sont inaugurés, tour à tour, à Tshatshatsha, Tshinanu et Bakwa Mulumba. L'hôpital Saint Joseph de Bakwa Mulumba, d'une capacité de 120 lits, fait la fierté du coin. Ce centre de santé assure plusieurs services notamment la maternité, la pédiatrie, la chirurgie et l'imagerie médicale. Il compte également un laboratoire. Ce projet a été exécuté par la Caritas Congo avec l'appui de la Caritas Allemagne. C'est une famille allemande qui a fourni le fonds utilisé pour la construction de cet hôpital. Les installations de l'hôpital comprennent également un guest-house pour les médecins visiteurs.

A ce sujet, le gouverneur Ngoyi Kasanji s'est dit satisfait de la construction de cet établissement. Il s'est engagé à prévoir une ligne budgétaire pour appuyer cet hôpital. A la même époque, il inaugure le centre hospitalier Analet Mukendi wa Kanda à Tshinanu dans le territoire de

Tshilenge. L'établissement, qui a une capacité de 30 lits, dispose d'un dispensaire et d'une maternité. Il a été construit sur financement du gouvernement provincial.

Quelques temps après, c'est le tour du centre hospitalier de Tshatshatsha d'être inauguré dans le territoire de Kabeya-Kamwanga. Sa construction avait coûté 44 millions de Francs congolais (soit environ 44.000 dollars américains) de l'époque. L'hôpital dispose aussi d'une salle des soins, une salle d'observation, une maternité de 15 lits et une salle d'accouchement. Ces œuvres qui font parler d'elles-mêmes, font dire au reste de la population que les territoires composant le nouveau Kasai-Oriental ne sont pas restés dans l'oubli.

La construction d'autres infrastructures érigées est toujours au rendez-vous à Mbuji-Mayi ou ailleurs dans l'actuelle province du Kasai-Oriental. A ce stade, Ngoyi Kasanji peut, peut-être, se frotter les mains en montrant qu'il se soucie de sa province avant n'importe quelle autre personne.

rageuse décision de construction d'un stade moderne au cœur de la capitale mondiale du diamant. Kashala Bonzola, c'est son nom. Un stade moderne de 22.000 places dédié à l'ensemble de la population du Kasai-Oriental est né. Même si les travaux de finissage sont toujours encore en cours, la population est plutôt priée de retenir son dernier souffle en se mobilisant pour que ces travaux connaissent une fin heureuse.

Tout en partageant le même souci, un amateur du sport-roi n'avait pas gardé sa langue en poche. Il déclarait: « Le départ de Ngoyi Kasanji risquerait de pénaliser l'achèvement de tous les travaux du Complexe omnisport Kashala Bonzola ». Comme quoi, Alphonse Ngoyi Kasanji aura été un gouverneur qui avait une vision unique pour redonner, en peu de temps, de la dignité jadis perdue à ses administrés. En bon gentleman, Ngoyi Kasanji est le seul gouverneur de son époque qui aligne quatre bonnes femmes compétentes au sein du gouvernement provincial. N'en déplaise à ces détracteurs, ce geste est bien apprécié par plusieurs personnes qui éprouvent une réelle fierté pour le gouverneur.

Bien au-delà, sur le plan sécuritaire et de celui de la prévention des conflits, Alphonse Ngoyi Kasanji avait été sur tous les fronts pour stopper net l'avancée de la milice Kamuina Nsapu qui était aux portes de sa province. Au Forum sur la paix tenue très récemment à Kanganaga, le gouverneur du Kasai-Oriental plaide encore pour le retour définitif de la paix dans l'espace Kasai en ces termes : « Plus jamais des tueries, plus jamais de haine les uns envers les autres. Nous devons cultiver l'amour et une paix définitive dans notre espace, et aussi, nous devons mettre à profit tous nos atouts et surtout notre capital humain au service du développement de l'espace Kasai... ». Quoi de plus normal pour assurer la grandeur au Grand Kasai.

BBK

En bon gentleman, Ngoyi Kasanji est le seul gouverneur de son époque qui aligne quatre bonnes femmes compétentes au sein du gouvernement provincial. N'en déplaise à ces détracteurs, ce geste est bien apprécié par plusieurs personnes qui éprouvent une réelle fierté pour le gouverneur.

Toujours sur le plan social, en 2014, le gouverneur du Kasai-Oriental ; alors président de Sa Magesté Sanga Balenda, un club de football-phare de la province, surprend encore plus d'une personne lorsqu'il prend la cou-

Ces officines responsables de plusieurs décès en RD Congo

CELA peut paraître banal. Et, pourtant, lorsqu'on scrute sûrement l'ampleur du phénomène, l'on se rend vite compte que plusieurs officines appelées communément « pharmacies » qui pullulent à travers la ville de Kinshasa ne possèdent aucun titre, voire des papiers exigés pour leur fonctionnement adéquat. Tenez ! La RD Congo n'enregistre, jusqu'ici, que quelques 1.166 pharmaciens répertoriés à travers le pays. Par ailleurs, plus de 5.000 pharmacies de la capitale n'ont ni permis d'exploitation, ni pharmacien diplômé qui exerce cette activité...

Si l'on tenait compte des dispositions légales, seuls 1.166 pharmaciens (dont 745 oeuvrant à Kinshasa) seraient autorisés à œuvrer normalement dans ce secteur très sensible de la santé en RD Congo. A ce sujet, Jean-Baptiste Kalonji, président national de l'Ordre des pharmaciens, qui explique les résultats de cette délicate étude, a reconnu que « le médicament est un bien délicat qui ne doit pas circuler entre les mains de n'importe qui. Ce tableau permet au Congolais de s'assurer si celui qui lui donne les médicaments réunit des garanties nécessaires ».

D'après toujours Jean-Baptiste Kalonji, qui regrette cet état des choses en RD Congo, « les pharmaciens autorisés à œuvrer peuvent également être radiés de cette liste s'ils commettent des fautes vis-à-vis de la population ». Déjà, en août 2014, le même Jean-Baptiste Kalonji déplorait le fait que la RD Congo



la solution serait la réorganisation du système pharmaceutique pour permettre à tout le monde d'accéder à des médicaments de qualité à chaque moment que le besoin se fait sentir ...

soit « le seul pays au monde où les médicaments se retrouvent partout, dans n'importe quelle condition, et qu'ils soient obtenus par n'importe qui ».

Toujours en 2014, le ministère compétent entendait ainsi réformer le curriculum de la Faculté des Sciences pharmaceutiques de Kinshasa pour « contribuer à l'assainissement du secteur pharmaceutique afin de rendre accessibles les médicaments de qualité aux populations ».

Outre cet aspect jugé négatif, le numéro 1, d'entre les phar-

maciens, reconnaissait aussi le fait que les médicaments soient vendus dans la rue. Mais, face à cette situation, le président de l'Ordre des pharmaciens soutenait que « la solution serait la réorganisation du système pharmaceutique pour permettre à tout le monde d'accéder à des médicaments de qualité à chaque moment que le besoin se fait sentir ».

Au regard de tout ce que déplore le président de l'Ordre des pharmaciens, l'OMS en RD Congo estime, pour sa part, que « la pénurie du personnel pharmaceutique compétent, leur répartition inéquitable et les prestations de services par un personnel non autorisé sont autant de facteurs négatifs qui pèsent sérieusement sur la qualité des soins de santé en RD Congo ».

Pr Mpoy-Kamulayi s'indigne de la démocratie à la congolaise



Un homme au parcours exceptionnel, mieux une référence sûre qui s'invite dans le débat politique actuel...

non plus le prédestiner à une carrière professorale pleinement réussie... Une carrière d'enseignant tout aussi riche en promotions et parsemée de tout ce que l'on peut rendre à un homme qui le mérite tant. En 1957, ses parents, qui figuraient déjà dans la catégorie sociale émergente dite des « évolués », l'envoient à l'internat où il entreprend ses études primaires à l'Institut Saint Dominique-Savio de Mikalayayi ; une prestigieuse école qui a formé tant de personnalités qui ont fait la fierté du Grand Kasai.

Mais, en 1960, la guerre fratricide que le pouvoir colonial fomente dans cette région force la branche paternelle de sa famille à l'exode dans son village natal du Lac Munkamba, tandis que la branche maternelle restera à Demba. 1961 est l'année où

son père arrive à Mbuji-Mayi pour ouvrir le bureau du Service météorologique de la capitale du diamant. C'était sans compter avec les troubles fratricides qui éclatent de nouveau dans l'Etat Autonome du Sud-Kasai qui obligent le jeune Mpoy et sa famille à se réfugier, une fois de plus, dans leur village au Lac Munkamba. Obligé et malgré lui, il finira ses études primaires dans une école de fortune dont les hangars étaient construits par les élèves eux-mêmes avec les matériaux de construction récoltés dans la forêt voisine.

Courageux, déterminé à pousser ses études plus loin, le jeune Mpoy-Kamulayi entamera ses études secondaires au célèbre Collège Saint Pierre (actuellement dénommé Dibua dia Buakana) de Mbuji-Mayi. Par la suite, il poursuit les mêmes études au Petit Séminaire Saint Thomas ■■■

MPOY-Kamulayi, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), n'a plus à envier les fonctions, les titres, les honneurs et surtout les grades! Déjà, en 1950, lorsqu'il voit le jour dans le territoire de Demba (actuelle province du Kasai-Central), personne ne pouvait, en aucun cas, s'imaginer, une fois, le devenir de ce natif du Kasai-Oriental né en terre Lulua. Rien de tel ne pouvait

■■■ d'Aquin (Lukelenge) où il obtint son diplôme d'Etat (équivalent du Baccalauréat) en 1969

Après cette étape déterminante pour tout élève plein d'ambitions, il continue son cheminement vers le sacerdoce au Grand séminaire Christ-Roi de Kabwe (actuel Kasai-Central). Là, il approfondit son initiation aux études philosophiques et aux sciences religieuses.

Et, découvrant plus tard qu'il n'était pas destiné à la prêtrise, il s'inscrit à la Faculté de Droit de l'Université Lovanium en 1970. On est bien à Kinshasa. Cependant, avec la nationalisation de l'Université Lovanium, le jeune Mpoy-Kamulayi sera enrôlé de force comme tous les étudiants de Lovanium au sein des Forces armées zaïroises (FAZ). Au bout de trois mois de casernement militaire, il regagne l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) comme tous ses camarades miliciens pour y poursuivre normalement ses études pendant deux ans sous statut militaire. Toujours déterminé, il finit par décrocher son diplôme de licence en Droit à l'UNAZA avec la mention « Grande distinction ».

Ne voyant plus aucun obstacle de taille se dresser sur sa route, il opte pour les études post-universitaires en France, en Belgique et aux USA tout en décrochant, tour à tour, le Diplôme supérieur de Droit comparé à l'Université de Strasbourg, le Diplôme de Docteur en Science juridique à l'Université catholique de Louvain et le Diplôme de Masters of Law à Yale University.

Enviabilité professionnelle

Bien avant d'être un homme comblé avec autant de titres académiques qu'envie une élite avertie, le jeune licencié Mpoy-Kamulayi ne pouvait croiser ses bras. Il s'était lancé, sans



Pr Mpoys Kamulayi lors d'une conférence-débat

attendre, dans l'exercice de sa fonction de prédilection avec un stage à la clé. Le début est si alléchant et la destination connue à l'avance : la Banque commerciale zaïroise (devenue, avec le temps, la Banque commerciale de la RD Congo-BCDC) en 1972. Deux années plus tard, soit en 1974, l'heureux stagiaire de la BCZ est retenu comme Assistant à la Faculté de Droit de l'UNAZA. Devenu Avocat en 1977, il voit facilement les portes du Barreau de Kinshasa-Gombe s'ouvrir à lui.

De là, il ne tarde plus. Il quitte Kinshasa pour la Belgique où il doit aller travailler comme Assistant libre à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Leuven de 1977 à 1982. Il en profite pour compléter son stage d'Avocat au Barreau de

Bruxelles en travaillant avec des prestigieux cabinets d'avocats américains (Cleary Gottlieb Steen & Hamilton) et belges (De Bandt Van Hecke & Lagae).

Sa prestation étant appréciée de tous, il se décide de se lancer dans la carrière internationale pour devenir Fonctionnaire international exerçant les fonctions de Conseiller juridique principal au sein du Département juridique de la Banque Mondiale jusqu'à l'âge de sa retraite en 2012. Au total, 28 ans de carrière bien méritée et qui sert d'exemple à la postérité. Aucun autre Congolais n'a jamais eu à atteindre un tel seuil de longévité au sein de cette institution financière internationale.

■ ■ ■ Sans trop spéculer sur sa carrière passée à la Banque Mondiale, Pr Mpoy-Kamulayi est tout simplement une référence de très haut niveau, une fierté pour la RD Congo et l'Afrique !

De retour en RD Congo, il reprend sa place à la Faculté de Droit de l'UNIKIN où il enseigne le Droit financier et le Droit bancaire en même temps qu'il renoue avec le Barreau de Kinshasa-Gombe comme Avocat. A ce jour, il est membre du Cabinet MUKADI BONYI, collabore aussi avec le Cabinet d'avocats américains SCHOTT JOHNSON LLP de Washington DC.

Ayant atteint l'âge auquel ceux de sa génération préfèrent jouir d'une retraite agréable et sans soucis, un repos total qu'il aurait, en ce qui le concerne, mérité fort brillamment, notre illustre compatriote déclare qu'il est tout simplement « révolté par la grande misère qu'il observe quotidiennement autour de lui et qui se révèle à travers l'état cahoteux des rues qui desservent la ville de Kinshasa ». Les gros risques d'accidents de circulation qui demeurent difficilement maîtrisables sur toutes les chaussées de la ville de Kinshasa sont aussi comptabilisés parmi les principaux maux qui rongent la mégapole Kinshasa.

Sans jamais perdre de vue cet autre spectacle désolant de la misère (extrême) qui saute, tout droit, aux yeux de plusieurs personnes à l'UNIKIN, le Professeur devient à la fois inquiet et triste. Il observe souvent « de nombreux enfants qui, au lieu d'être à l'école, offrent quotidiennement leurs services en cirant des chaussures du personnel de l'université ou en nettoyant des voitures afin de rapporter une maigre pitance à leurs parents à la fin de chaque journée ».



*Pr Mpoy - Kamulayi
Il invite également les
Congolais « à
redresser leurs
fronts pour
lever ensemble
leur regard*

vers le soleil levant (qui est symbolisé sur le logo de RAREC) plutôt que de continuer d'avoir leurs regards rivés sur le soleil couchant symbolisé par chaque politicien qui, chacun en ce qui le concerne, a contribué à la ruine de la RD Congo; pays qui demeure aujourd'hui au bas de l'échelle alors qu'il était le joyau de l'Afrique jusqu'à la date du 30 juin 1960

Ce spectacle, à ne point qualifier, est renchéri par celui des étudiants qui veulent bien apprendre mais sont constamment enveloppés dans un brouhaha incessant qui surgit de toutes parts dans ce milieu universitaire. « Il y a aussi la grande désolation des malades qui se tordent de douleurs dans notre clinique universitaire et y meurent souvent dans la grande indifférence, parfois accompagnée d'une insouciance caractérisée de la part de ceux qui sont commis à leurs soins », constate-il, abattu, devant ce tableau tout sombre de ce qu'est devenue la RD Congo.

Cette situation révoltante que le Pr Mpoy-Kamulayi observe quotidiennement autour de chacun de nous l'a profondément révolté. C'est ainsi qu'il propose une nouvelle approche politique basée essentiellement sur une conscientisation efficace de chaque Congolais sur sa capacité individuelle de

sortir du désespoir généralisé dont souffre la RD Congo. D'après lui, « c'est ce désespoir qui est exploité par les politiciens cupides, véreux, corrompus de toutes catégories ».

Bien au-delà de cette situation calamiteuse, Pr Mpoy-Kamulayi est convaincu que « le peuple congolais ne mérite pas d'être servi par des politiciens qui arborent un tel cynisme dont l'immoralité et la cruauté apparentes se passent de tout commentaire ».

A ce même propos, il laisse voir qu'il s'agit juste d'« un devoir moral pour chacun de nous d'aider nos compatriotes à prendre vivement conscience de cet état des choses ». Et, à cet effet, il dénonce aussi vigoureusement « le caractère immoral et criminel de l'instrumentalisation de la violence qui est actuellement utilisée sans vergogne par les politiciens qui détiennent le pouvoir, tout comme par ceux-là mêmes qui aspirent à leur arracher ce pouvoir à tous prix ».

A travers ses réflexions et son action toujours plus proche de la population, Pr Mpoy-Kamulayi offre donc une nouvelle voie de sortie de cet état de fait qui est tout aussi différente. Celle-ci est non-politicienne, non-partisane et surtout non-sectaire pour mobiliser et inciter chacun des Congolais à avoir la conscience qu'aucun Congolais (quel que soit son statut social ou hiérarchique, son état de fortune, son intelligence, sa richesse ou sa misère) ne peut disposer d'une voix dont le poids serait supérieur au poids de la voix de tout autre Congolais. Surtout, dit-il, « lorsqu'il s'agit de choisir la personne dans laquelle le peuple doit investir le mandat de conduire le peuple en tant que président de notre République aux prochaines élections et au-delà... ».

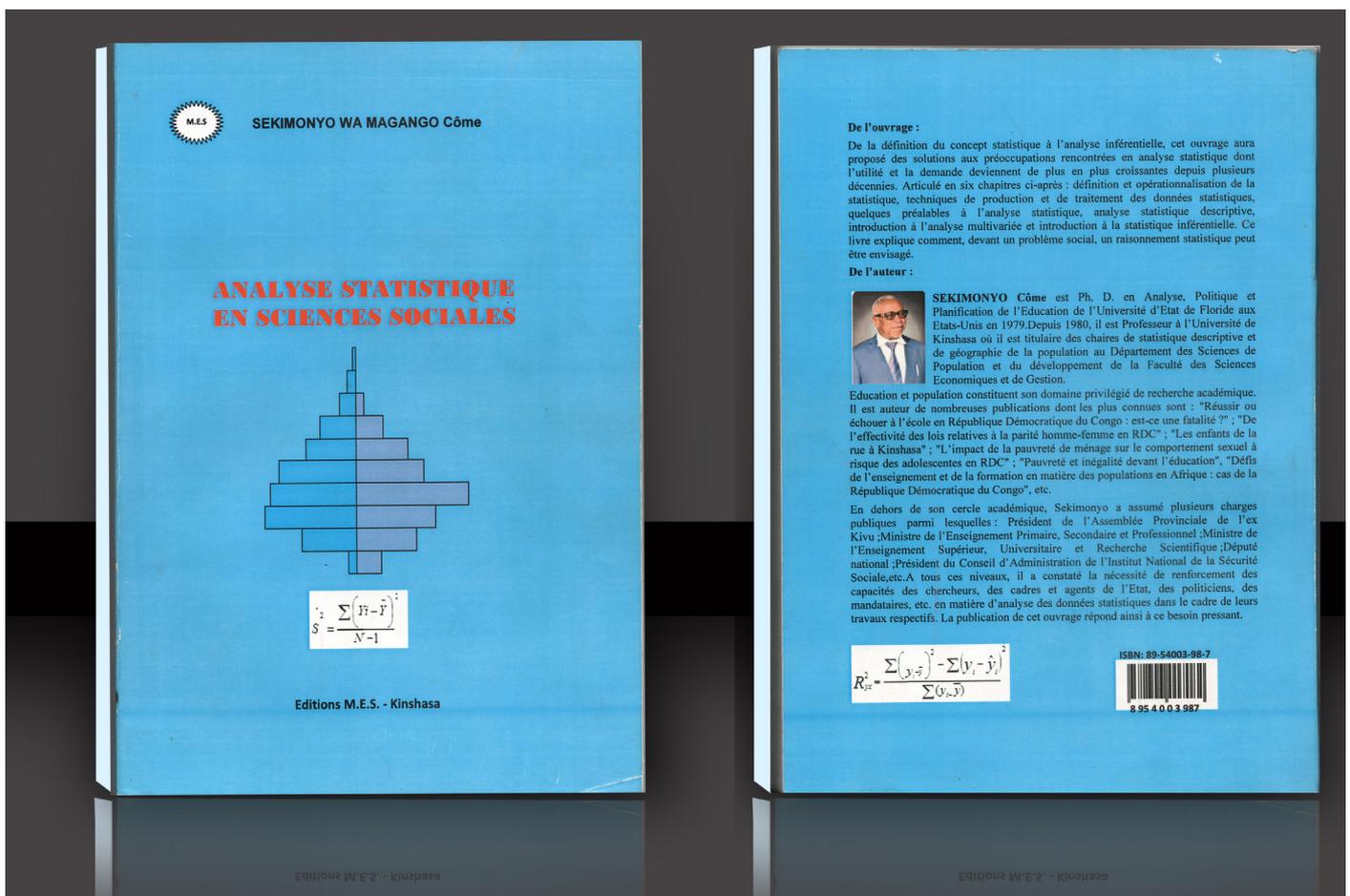
Suite à la page 30

PUBLICATION

L'ouvrage du Pr Sekimonyo donne plus des réponses aux statisticiens

C'est un ouvrage tant attendu par la communauté scientifique. Il est intitulé « Analyse statistique en Sciences sociales ». Il venait d'être porté récemment sur les fonds baptismaux en bon milieu du mois de février 2018. Ce livre est bien l'œuvre du Pr Sekimonyo wa Magango Côme. Ce brillant professeur en Analyse, Politique et Planification de l'Education est plus qu'une référence de taille dans sa discipline.

Son récent ouvrage, vivement accueilli par la communauté scientifique congolaise, prouve à quel point son contenu paraît plus intéressant et livre en même temps des meilleures réponses aux préoccupations de ses nombreux lecteurs. Tout à fait,.. Quoiqu'on se le dise, « Analyse statistique en Sciences sociales » est un ouvrage de qualité vivement recommandé pour l'ensemble de la communauté scientifique!!!...».



D'entrée de jeu, en abordant son livre qui est un tout en un, Pr Sekimonyo wa Magango Côme tient à faire voir que « cet ouvrage est destiné aux divers usagers qui éprouvent la nécessité de recourir aux éléments de cette discipline qu'est la Statistique ». Le même ouvrage s'adresse « à ces nombreux professeurs qui ont besoin d'un support pour un cours introductif ou spécialisé de la statistique et à leurs étudiants, à la multitude de fonctionnaires qui préparent un rapport devant comporter des chiffres dont la présentation dans le rapport aux décideurs nécessite de recourir aux synthèses des nombres, aux représentations graphiques, aux comparaisons ou à l'analyse des tendances, aux chercheurs qui recourent constamment à une ou plusieurs variables qualitatives ou/et quantitatives, dépendantes ou interdépendantes ou non, les unes des autres dans le but d'en faire des simples descriptions ou d'aller des résultats obtenus d'un échantillon pour en faire des extrapolations sur les populations représentées... ». Bien

plus, cet ouvrage ô combien intéressant pour ses utilisateurs, aborde, en outre, un éventail non négligeable des questions liées à la recherche proprement dite. Il ouvrira certes « le champ que couvrira l'essentiel des analyses statistiques que le lecteur sera appelé à faire s'il lui était donné de poursuivre sa formation ou son information sur la statistique. La statistique descriptive face à l'inférentielle d'une part, la statistique univariée, bivariable et multivariée d'autre part ». Mais, d'une manière ou d'une autre, l'auteur du livre démontre, à tout prix,

que la statistique descriptive s'appesantit sur les mesures de tendances centrales et de dispersions des données parce que ces notions se trouvent au cœur des analyses statistiques de plus élémentaires aux plus sophistiquées y compris les analyses statistiques multivariées les plus variées. Outre cet aspect tout aussi important, le livre du Pr Sekimonyo wa Magango

L'auteur du livre démontre, à tout prix, que la statistique descriptive s'appesantit sur les mesures de tendances centrales et de dispersions des données parce que ces notions se trouvent au cœur des analyses statistiques de plus élémentaires aux plus sophistiquées y compris les analyses statistiques multivariées les plus variées.

Côme indique également, en passant, que si l'analyse statistique est un ensemble des techniques à maîtriser, la qualité des résultats est largement tributaire de la fiabilité des techniques d'échantillonnage. Voilà pourquoi il a pris soin d'en brosser les principales en indiquant que l'erreur totale d'estimation ou le degré de précision est fonction de l'erreur d'échantillonnage et les autres erreurs commises de la conception à la construction des matrices des données. Pour être plus précis à ce propos, le concepteur de cet ouvrage plus intéressant en Sciences sociales fait un saut aussi important qu'intéressant pour illustrer l'importance de la statistique dans les politiques nationales et internationales en recourant à certains exemples concrets notamment les élections américaines de 2016 et au fameux Brexit (quitter ou rester dans l'Union européenne pour un Anglais et un Ecossois) pour montrer comment le sondage d'opinions et les élections qui les suivent peuvent constituer un champ de bataille où toute la planète Terre descend pour contestations, bagarres, remises en questions par le sociologue, le politologue, le statisticien, l'historien et par d'autres hommes des sciences dites sociales qui fourbissent leurs armes de combat ■■■



ph.PPRD.cd

■ ■ ■ Après quoi, Pr Sekimonyo wa Magango Côme aborde le terrain en répartissant systématiquement les méthodes selon l'objet de l'investigation, selon le nombre des variables impliquées et selon l'échelle de mesure des variables. Ensuite, il présente les méthodes couramment utilisées par les chercheurs non nécessairement spécialistes en statistique telle que la covariance, la corrélation, le..., la méthode des probabilités marginales et croisées, la régression et l'analyse de la variance (ANOVA). Connaissant l'importance des variables dichotomiques et d'autres de même nature dans de nombreux disciplines scientifiques telles que la démographie, la sociologie et d'autres disciplines encore, il est tout à fait logique d'ouvrir la première fenêtre spéciale à la régression logistique alors qu'une seconde fenêtre spéciale a été ouverte sur la logique de l'inférence en statistique.

Par ailleurs, en abordant cette recherche, l'auteur de cet ouvrage estime qu'« il n'aucune prétention d'avoir couvert

tous les concepts et toutes les techniques de la statistique. C'est là une ambition encyclopédiste qui avait vidé l'intérêt du livre, car non seulement il le voulait mais aussi et surtout il ne pouvait pas ». Au-delà de tous ces aspects évoqués dans cet ouvrage, Sekimonyo wa Magango Côme est convaincu que le lecteur qui maîtrisera l'ensemble du contenu de ce livre sera capable de faire les travaux d'analyse « statistique » requise dans la plupart des instances, notamment, les ministères des gouvernements, les entreprises publiques et privées de tous les secteurs ainsi que dans les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, y compris les organisations internationales. Il lui sera également facile d'assister techniquement et scientifiquement, avec succès, tout chercheur qui mène des

investigations où sont impliqués les concepts scientifiques et les manipulations statistiques. Tout comme le lecteur pourra même, de manière autonome, conduire une recherche où est requise la vérification des hypothèses de travail et les hypothèses statistiques qui mettent en relation deux ou plusieurs variables. Toutefois, le lecteur qui se jette à fond dans la recherche sera utile pour poursuivre des études statistiques qui couvrent l'ensemble des techniques de production et d'analyse des données actuellement en vogue en sciences sociales.

L'accès aux nombres pour illustrer des phénomènes sociaux a cessé d'être ce terrain aride où seuls les surdoués pouvaient jouer et, où les professeurs furent les seuls capables de

« à la main » est reléguée aux machines faisant ainsi aux êtres humains toutes les opportunités de raisonner, d'analyser, d'interpréter et d'extraire toutes les informations que contiennent les formules mathématiques. Pour justifier son choix, Pr Sekimonyo wa Magango signale, à l'aide de certains détails, que « nous avons tenu compte du fait que la plupart des Facultés des Universités et des sections des Instituts supérieurs de la RD Congo, et partout ailleurs au monde, dispensent des cours de statistique et la tendance est pour leur intensification et leur extension ». Et le même auteur de constater : « Les Sciences sociales qui, jadis, se contentaient de l'héritage des sciences dites exactes, spécialement de la mathématique et de la physique pour en tirer des formules souvent utilisées

sans en comprendre la logique profonde, ont maintenant leurs mathématiques propres, capables d'expliquer le fondement

Actuellement, des politologues, des philosophes, tout comme des juristes tentent d'introduire des modélisations à base mathématique dans leurs cours respectifs et les résultats, c'est l'appropriation et l'application de l'analyse mathématico-statistique dans la quasi-totalité des domaines scientifiques

transmettre avec succès les connaissances qui étaient rares, car les formules étaient nues, rudes et seules leur mémorisation et application aveugles étaient exigibles. Il s'avère que de plus en plus, l'on se rend à l'évidence que derrière les nombres et les formules apparaissent aussi les concepts, il y a un raisonnement et une logique accessibles au commun des mortels. Aujourd'hui, il figure au programme un cours de statistique intitulé raisonnement statistique.

En plus, Pr Sekimonyo wa Magango estime depuis l'intrusion du « computer » aux domiciles, bureaux, écoles et aux établissements d'enseignement préscolaire, rues, avenues et highways par le phénomène de cyber café...disposant des divers logiciels; la manipulation des chiffres qui était faite

ment scientifique de ces formules et leur juste interprétation ».

Pour l'auteur de cet intéressant ouvrage, « des disciplines telles que l'économie mathématique, la démographie mathématique, la sociométrie, la psychométrie, la logique mathématique de nos jours dispensées par des économistes, des démographes, des sociologues, des psychologues, et même par des philosophes ». Et, comme il y a aussi lieu de comprendre qu'« actuellement, des politologues, des philosophes, tout comme des juristes tentent d'introduire des modélisations à base mathématique dans leurs cours respectifs et les résultats, c'est l'appropriation et l'application de l'analyse mathématico-statistique dans la quasi-totalité des domaines scientifiques ».

PROFIL DE L'AUTEUR



SE K I M O N Y O wa MAGANGO CÔME est Ph D en Analyse, Politique et Planification de l'Education de l'Université d'Etat de Floride (USA) en 1979. Depuis 1980, il est Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) où il est également titulaire des chaires de Statistique descriptive et de Géographie de la population au Département des Sciences de Population et du Développement de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion.

Education et population constituent son domaine privilégié de recherche académique. Il est auteur de nombreuses publications dont les plus connues

sont : « Réussir ou échouer à l'école en République Démocratique du Congo : Est-ce une fatalité ? », « De l'effectivité des lois relatives à la parité Homme-Femme en RDC », « Les enfants de la rue à Kinshasa », « L'impact de la pauvreté de ménage sur le comportement sexuel à risque des adolescents en RDC », « Pauvreté et inégalité devant l'éducation », « Défis de l'enseignement et de la formation en matière des populations en Afrique : cas de la République Démocratique du Congo ? ». En dehors de son cercle académique, Pr Sekimonyo wa Magango a assumé plusieurs charges publiques parmi lesquelles : Président de l'Assemblée provinciale de l'ex-Kivu, Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et profession-

nel, Ministre de l'Enseignement supérieur, universitaire et de la Recherche scientifique, Député national, Président du Conseil d'Administration de l'Institut national de la sécurité sociale (INSS), etc.

A tous ces niveaux, il a constaté la nécessité de renforcement des capacités des chercheurs, des cadres et agents de l'Etat, des politiciens, des mandataires, etc. en matière d'analyse des données statistiques dans le cadre de leurs travaux respectifs. La publication de cet ouvrage répond à ce besoin pressant. De la définition du concept statistique à l'analyse inférentielle, cet ouvrage aura proposé des solutions aux préoccupations rencontrées en Analyse statistique dont l'utilité et la demande deviennent de plus en plus croissantes depuis plusieurs décennies.

Ce livre est articulé en six chapitres ci-après : Définition et opérationnalisation de la statistique, techniques de production et de traitement des données statistiques, quelques préalables à l'analyse statistique, analyse statistique descriptive, introduction à l'analyse multivariée et introduction à la statistique inférentielle.

Pour tout dire, cet ouvrage explique comment devant un problème social, un raisonnement statistique peut être envisagé.

Suite de la page 25

Pr Mpoy-Kamulayi s'indigne de la démocr- tie à la congolaise

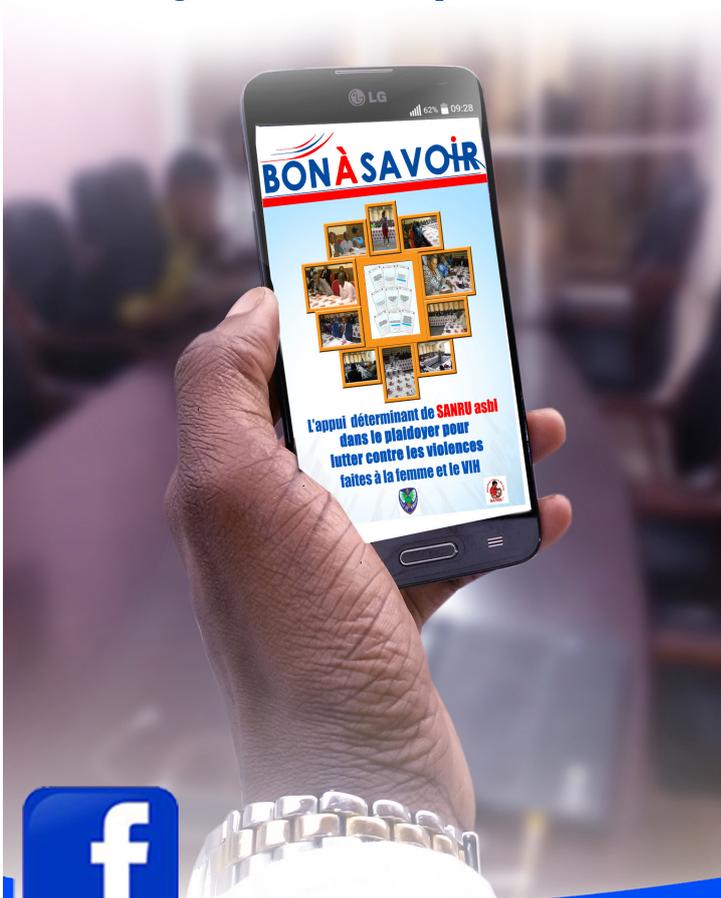
Pour réaliser cet objectif ô combien louable, Pr Mpoy-Kamulayi a déjà initié un large mouvement citoyen dénommé « Rassemblement des Acteurs de la Renaissance du Congo (RAREC) ». Ce mouvement agit à la base pour « conscientiser chaque Congolais sur le fait que la condition de précarité et celle d'opprimés sous lesquelles il ploie depuis le 30 juin 1960 ne résulte pas d'une fatalité, non plus d'une quelconque domination néo-coloniale, mais bien d'une condition qui résulte plutôt de la peur qui paralyse chacun d'entre les Congolais ». Et de faire remarquer que « jusqu'à présent, cette peur les a empêchés de se lever pour prendre leur destin entre leurs propres mains au lieu de compter sur la mendicité et sur la générosité de la « Communauté internationale », y compris pour organiser nos propres élections ».

Fort de cet appel, Pr Mpoy-Kamulayi note avec le même élan: « Le moment est donc venu de vaincre cette peur afin de nous mobiliser pour bâtir ensemble notre pays plus beau qu'avant ». Il invite également les Congolais « à redresser leurs fronts pour lever ensemble leur regard vers le soleil levant (qui est symbolisé sur le logo de RAREC) plutôt que de continuer d'avoir leurs regards rivés sur le soleil couchant symbolisé par chaque politicien qui, chacun en ce qui le concerne, a contribué à la ruine de la RD Congo; pays qui demeure aujourd'hui au bas de l'échelle alors qu'il était le joyau de l'Afrique jusqu'à la date du 30 juin 1960 ».

Pour en savoir davantage sur les idées et les actions du Pr Mpoy-Kamulayi et du RAREC, veuillez visiter son site internet: www.rarec-cd.org.

BON À SAVOIR

**Un Magazine avant-gardiste voué
à la cause de la société congolaise et plus
particulièrement au
changement des comportements**



Bureau

2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO
Réf. Rond-Point SAFRICAS.
Kinshasa-NGALIEMA

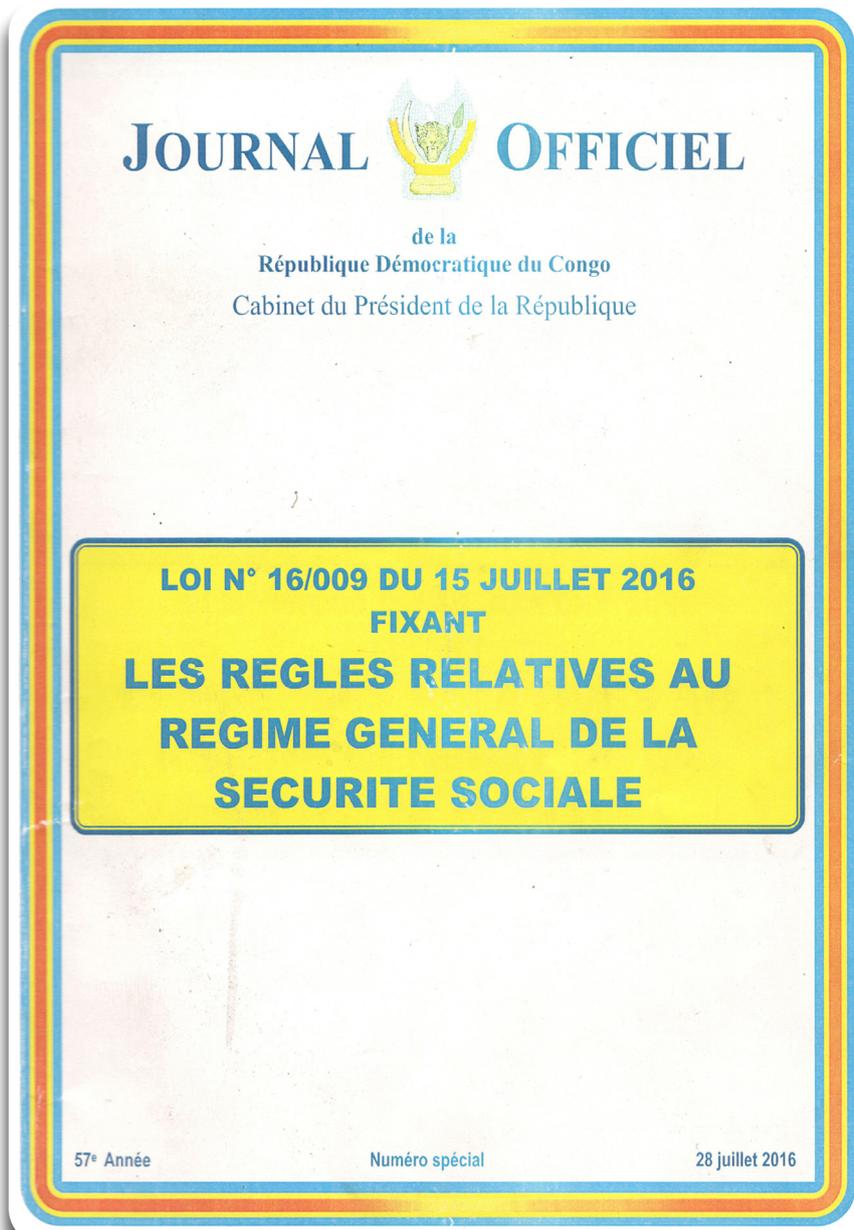
Contacts :

(+243) 81 1400 705 (+243) 85 117 58 47
(+243) 81 077 12 01 (+243) 81 072 32 64

LOI N° 16/009 DU 15 JUILLET 2016 FIXANT LES REGLES RELATIVES AU REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE

Elle est une loi qui était attendue, depuis bien longtemps, par l'Institut national de sécurité sociale (INSS), les partenaires sociaux et l'ensemble des travailleurs de la RD Congo. Une loi qui a tout le mérite de réformer, après plusieurs décennies, la sécurité sociale au Congo. La nouvelle loi fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale est la bienvenue, mais il lui faudra une forte sensibilisation auprès des millions de travailleurs et de plusieurs partenaires sociaux du monde du travail. En plus, avec le concours non négligeable de ces mêmes partenaires sociaux, à savoir l'Etat congolais, les employeurs et les travailleurs, la RD Congo a, enfin, un nouveau style de gestion du régime de sécurité sociale basée sur une gouvernance démocratique et participative assurant l'efficiace et la transparence financière, budgétaire et économique du nouveau système.

La Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée, à ce jour, place le Congolais au centre de toute l'action gouvernementale, le couvrant de sa protection dès la conception jusqu'à la fin de la vie. Le régime général de la sécurité sociale organisé par le Décret-loi organique du 29 juin 1961 de la sécurité sociale, plusieurs fois modifié, en dépit de ses avancées, est loin de rencontrer cette vision du constituant. D'application restreinte, discriminatoire et partielle quant aux prestations, il



n'a couvert que certaines villes. La présente loi fixe les règles concernant le régime général de la sécurité sociale, conformément à l'article 122 point 14 de la Constitution et va au-delà du Décret-loi susvisé. En effet, non seulement, elle ajoute aux allocations familiales les prestations prénatales et de maternité, mais aussi elle couvre tout le territoire national et prend en compte les principes édictés par la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale –CIPRES– et la Convention 102 de Genève du 28 juin 1952 sur la norme minimum de la sécurité sociale. Il en est ainsi des principes de l'égalité

té entre l'homme et la femme, du suivi régulier de la mise en œuvre et de l'évaluation périodique de l'accessibilité et de l'efficacité des procédures.

Tous ces principes, autant que les concepts utilisés dans la présente loi, devront être compris et interpellés au regard du système normatif international de sécurité sociale avec comme principaux piliers les normes de la CIPRES et celle de la Convention de Genève.

En plus, avec la participation des partenaires sociaux,

à savoir l'Etat, les employeurs et les travailleurs, à la gestion du régime, cette loi instaure une gouvernance démocratique et participative assurant l'efficacité et la transparence financière, budgétaire et économique du système. Elle est subdivisée en dix chapitres ;

Chapitre 1er : Des dispositions générales ;

Chapitre 2 : De la gestion du régime général de la sécurité sociale ;

Chapitre 3 : Des relations entre l'Etablissement public et ses partenaires ;

Chapitre 4 : De la branche des prestations aux familles ;

Chapitre 5 : De la branche des risques professionnels ;

Chapitre 6 : De la branche des pensions ;

Chapitre 7 : Des dispositions communes ;

Chapitre 8 : De l'action sanitaire et sociale ;

Chapitre 9 : Des dispositions légales ;

Chapitre 10 Des dispositions transitoires, abrogatoires et finales.

Telle est l'économie générale de la présente loi.

CHAPITRE 1^{er} : DES DISPOSITIONS GENERALES

Section 1er: Du champ d'application

Article 1er

La présente loi institue un régime spécial de la sécurité sociale qui couvre les branches suivantes :

1. la branche des risques professionnels pour les prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
2. la branche des prestations aux familles qui couvre les allocations familiales, prénatales et de maternité ;
3. la branche des pensions pour les prestations d'invalidité, de vieillesse et des survivants ;

Article 2

Le service des prestations énumérées à l'article 1er de la présente loi est complété par une action sanitaire et sociale.

Article 3

Est assujéti au régime spécial de sé-

curité sociale pour toutes les branches :

1. Tout travailleur soumis aux dispositions du Code travail ainsi que le batelier et tout autre personnel naviguant sans aucune distinction de race, de nationalité, de sexe, d'état-civil, de religion, d'opinion politique et d'origine, lorsqu'ils exercent, à titre principal, une activité professionnelle sur le territoire national pour le compte d'un ou plusieurs employeurs, nonobstant la nature, la forme, la validité du contrat et le montant de la rémunération ;
2. le mandataire de l'Etat dans les entreprises et établissements publics et dans les sociétés d'économie mixte ne bénéficie pas, en vertu, des dispositions légales ou réglementaires, d'un régime particulier de la sécurité sociale ;
3. Le personnel de l'Etat, des provinces et des entités territoriales décentralisées ne bénéficiant pas, en vertu des dispositions légales ou réglementaires, d'un régime particulier de la sécurité sociale ;

4. le marin immatriculé en République Démocratique du Congo engagé à bord d'un navire battant pavillon congolais ;

5. l'employé local d'une mission diplomatique accréditée et établie en République Démocratique du Congo ;

6. l'associé actif d'une société ;

7. le travailleur congolais occupé par une entreprise située en République Démocratique du Congo et qui, pour le compte de cette entreprise, preste sur le territoire d'un autre pays afin d'effectuer un travail pour une durée n'excédant pas six mois ;

8. le travailleur étranger occupé par une entreprise située à l'étranger et qui, pour le compte de cette entreprise, preste sur le territoire congolais afin de effectuer un travail pour une durée excédant pas six mois ;

Article 4

Est assujetti au régime général de la sécurité sociale pour la branche des risques professionnels ;

1. l'apprenti lié par un contrat d'apprentissage conformément au Code du travail ;
2. l'élève ou l'étudiant des établissements d'enseignement technique professionnel et artisanal ;
3. le personnel placé dans les centres de formation, de réadaptation ou et de rééducation professionnelles ;
4. le stagiaire en formation occupé dans une entreprise ou détaché dans une école professionnelle ;
5. la personne placée par l'Etat dans un établissement de garde, d'éducation et de rééducation ;
6. le détenu exécutant un travail périlleux victime d'un accident survenu à l'occasion de ce travail ;

Les modalités d'application des dispositions de l'alinéa précédent du présent article sont déterminées par arrêté du ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions sur proposition du Conseil d'administration de l'établissement public ayant en charge la gestion du régime général de la sécurité sociale et après avis du Conseil national du travail et de la sécurité sociale.

Article 5

Peuvent être assujettis à tout ou partie du régime général de la sécurité sociale :

1. les membres des sociétés coopératives ouvrières de production ainsi que les gérants non salariés des coopératives et leurs préposés ;
2. les hauts cadres des sociétés et des entreprises publiques dès lors qu'ils ne sont pas liés par un contrat de travail ;
3. les assurés volontaires.

Article 6

Toute personne qui, ayant été affiliée au régime général de la sécurité sociale pendant trois ans au moins dont six mois consécutifs à la date où elle cesse de remplir les conditions d'assujettissement, a la faculté de demeurer volontairement assujetti à la branche des pensions et des risques professionnels.

Section 2 : Des définitions**Article 7**

Au sens de la présente loi, on entend par :

1. Action sanitaire et sociale : toute action ou initiative publique ou privée prise en vue de la prévention générale, de prévention des dommages particuliers au moyen d'une aide financière ou matérielle, de fourniture d'équipements de protection, des soins médicaux, d'information, de documentation sur la sécurité sociale.
2. Affiliation : lien qui existe entre l'assuré social et un organisme de sécurité sociale qui est susceptible de lui verser les prestations.
3. Allocation : prestation en argent attribuée à une personne pour faire face à un besoin.
4. Allocation familiale : somme versée aux personnes ayant un ou plusieurs enfants en charge.
5. Analyse actuarielle : mode d'évaluation à court, moyen et long terme de la rentabilité des produits financiers.
6. Arrérage : somme d'argent versée périodiquement à un organisme social ou une compagnie d'assurance sous forme d'intérêt au titre d'une rente ou d'une pension.
7. Ajustement : le fait pour une personne d'entrer dans un champ d'application d'un régime de sécurité sociale, en raison de sa situation professionnelle.
8. Branche : catégorie ou division d'un régime de prestations de sécurité sociale constitutive d'instrument de référence correspondant à l'un des risques sociaux visés, notamment la maladie, la vieillesse,

les risques professionnels, la famille, définissant les objectifs à atteindre.

9. Cotisations sociales : sommes destinées au financement de la sécurité sociale à verser par chaque assuré, en partie par lui-même par retenue et en partie par l'employeur par cotisation patronale dans le cadre d'un régime général.

10. Conjoint survivant : époux (se) qui survit à son conjoint prédécédé et auquel la loi lui accorde divers droits.

11. Fonds de roulement : fonds servant au maintien d'un volume suffisant de liquidités pour faire face aux dépenses courantes ;

12. Immatriculation : opération administrative qui constate la qualité d'assuré social par l'attribution du numéro d'immatriculation.

13. Partenaires sociaux : représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats d'une branche professionnelle, de la direction et du personnel d'une entreprise, considérée en tant que partie prenante dans des négociations, des accords ou dans la fixation et la gestion des cotisations sociales liées au régime de sécurité.

14. Pension : allocation régulière versée au titre de l'assurance vieillesse ou de l'invalidité.

15. Pension d'invalidité : allocation ayant pour but de compenser la perte ou la diminution de capacité de travail provenant d'un accident, d'une maladie ou d'une infirmité.

16. Pension de survivant : allocation versée au conjoint survivant d'une personne prédécédée qui avait acquis de son vivant des droits à une retraite ou à une pension au titre de l'assurance vieillesse.

17. Pension de vieillesse : allocation versée périodiquement par la caisse d'assurance et de prévoyance aux personnes qui ont atteint un certain âge et qui ont effectué des versements à cette caisse.

18. Prestations sociales : prestations en espèces ou en nature que les institutions de protection sociale versent à leurs bénéficiaires.

19. Protection sociale : ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, entendu comme solutions susceptibles de provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses.

20. Réserve de sécurité sociale : Fonds permettant d'absorber les augmentations des charges ou les diminutions des recettes dues aux fluctuations aléatoires, mais conjoncturelles qui peuvent affecter la gestion des branches.

21. Régime général de sécurité sociale : ensemble des dispositions légales et réglementaires de la sécurité sociale concernant les travailleurs salariés et les retraités du

secteur privé, certains fonctionnaires, et d'une manière générale, toutes les personnes non attachées à un régime spécial ou particulier, du fait de leur statut professionnel.

22. Rente : allocation régulière versée au titre de la législation sur les accidents du travail en cas d'incapacité permanente.

23. Réserve technique: fonds permettant de supporter la charge des paiements futurs aux bénéficiaires.

24. Risque : événement incertain qui pourrait se réaliser indépendamment de la volonté de l'assuré.

25. Risque social : événement inhérent à la vie en société qui entraîne, pour celui qui le subit, une baisse de ses revenus (malade, chô-

mage, vieillesse, accident de travail, maladie professionnelle).

26. Sécurité sociale : protection que la société accorde à ses membres, grâce à une série de mesures sociales, contre le dénouement économique et social où pourraient les plonger, en raison de la disparition ou la réduction sensible de leur gain, la maladie, la maternité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, le chômage, l'invalidité, la vieillesse et le décès ; à cela s'ajoutent la fourniture de soins médicaux et l'octroi de prestations aux familles avec enfants.

RESTAURANT & TERRASSE
DEBORAH

12.000Fc
• Buffet •

8000Fc
• Bouffe pour tous •

• Menu des employés •
6000Fc



Adresse:
2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO
Complexe Deborah
Réf. Rond-Point SAFRICAS
Kinshasa/NGALIEMA
(+243) 85 90 80 916/81 50 72 000/ 89 89 43 225

(+243) 85 90 80 916

Restaurant Deborah

Menu

SPECIALITE MAISON

Viande de bœuf tendre - Viande de porc - Viande de Chèvre
Rognon- Tilapia - Mabundu - Chenilles

Grillade DEBORAH

Nos Brochettes : Boeuf, Chèvre, Dindon, Crevettes, et Capitaine
Nos Volailles : Poulet doux Mayo maison, Poulet à bouillir, cuisses AR
Nos Poissons : Mbongo, Malangwa, Ngolo (au basilic et gingembre)



Enquêtes, reportages, analyses scientifiques, dossiers spéciaux...
L'information la plus fiable sur la société congolaise

VENTE AU NUMERO

2 NUMEROS MENSUELS
+ UNE EDITION SPECIALE SUIVANT
UN EVENEMENT
DE GRANDE ENVERGURE

5\$

1 MOIS 5\$

3 MOIS 15\$

ABONNEMENT ANNUEL

1 AN
48 NUMEROS
+ 4HORS - SERIES

60\$

*4 fois par an des hors-séries indispensables
et complémentaires pour approfondir
l'actualité scientifique et les analyses sur les
différentes mutations de la société
congolaise*

Pour les abonnements « Entreprises » ou « Organismes » Merci de nous contacter au (+243) 81 14 00 705

BULLETIN D'ABONNEMENT A RENVOYER AU SERVICE ABONNEMENT DE BON A SAVOIR

**Je m'abonne au Magazine
BON À SAVOIR**

ABONNEMENT ANNUEL
48 NUMEROS
+ 4 HORS- SERIES

ABONNEMENT MENSUEL
2 NUMEROS
+ UNE EDITION SPECIALE

ABONNEMENT D'HONNEUR

Mes coordonnées Mlle Mme Mr.

Nom : Prénom :

Société ou organisme :

Boite postale : Ville

Adresse :

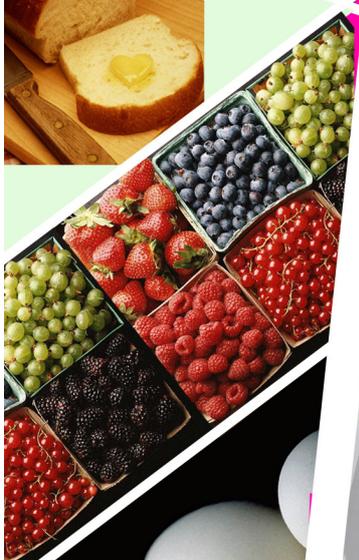
.....

Province :

E-mail :@.....

Téléphone mobile :

Date et signature obligatoires



FOOD MARKET

**UNE ENSEIGNE CONGOLAISE
AU SERVICE DES KINOIS**

**Des rayons bien achalandés,
diversité de produits, le tout pour le bien- être des Kinois**

**Retrouvez les meilleurs produits qui vous tentent
dans les super - marchés FOOD MARKET des**

**Huileries, Kintambo – Magasin,
Lemba - Super,
Masina Sans- Fil (Quartier I)**